

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 128

MONTREAL, LE VENDREDI 2 JUIN 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le procès du système d'éducation

Les états généraux sur l'Éducation, ça commence à rassembler furieusement aux commissions régionales sur la souveraineté: un exercice de prise de parole et des propositions éclatées qui vont dans tous les sens. Après trois semaines d'audiences à travers le Québec, et trois jours à Montréal, il peut être tentant de commencer à dégager des lignes de force. Histoire de donner un coup de main aux commissaires de la Commission des états généraux, qui voient venir avec inquiétude le moment où ils auront à résumer tous ce fatras.

Cette première étape d'audiences régionales sera suivie à la fin de l'été d'audiences nationales où les grands groupes nationaux et les associations étudiantes se feront entendre. L'objectif consiste actuellement à tracer «un état de la situation et des besoins» avant de se lancer l'hiver prochain dans une nouvelle série d'audiences censées proposer des solutions et des changements.

Pour le moment, l'«état de situation» consiste, pour certains groupes, à venir raconter comment ils font bien leur travail. C'est un peu lourd et un peu court, surtout quand ce sont de sérieuses institutions universitaires qui donnent dans les relations publiques.



Paul Cauchon

D'autres groupes dépassent toutefois le niveau du simple constat pour soumettre tout de suite des propositions de changement. Quelques constantes: d'abord, la bureaucratisation et la rigidité des normes au ministère de l'Éducation demeurent un leitmotiv, tout comme les demandes des établissements locaux et des enseignants pour obtenir davantage d'autonomie et plus de marge de manœuvre. Les compressions budgétaires sont très décriées. À Sherbrooke, quelqu'un a même proposé, en gros, de fermer le ministère et d'envoyer tous les fonctionnaires dans les salles de classe.

Autre idée souvent apparue, d'un tout autre ordre: le système d'éducation doit être plus exigeant et plus rigoureux, et il faut retrouver la culture de l'effort.

La question confessionnelle demeure assez populaire. Le nombre de groupes qui demandent aux commissaires de laïciser un peu plus le réseau (à des degrés variables) augmente de jour en jour. Les associations de parents catholiques veillent au grain et se mobilisent dans toutes les régions pour multiplier le nombre de mémoires en faveur du maintien de la tradition catholique dans les écoles.

Comme on pouvait s'y attendre, la formation professionnelle fait l'objet d'une longue série de plaintes, et on ne sait plus trop par quel bout prendre le problème. Un citoyen a proposé le retour aux anciennes écoles professionnelles, un autre veut obliger les entreprises à former un stagiaire à toutes les tranches de 50 employés.

Les groupes communautaires (particulièrement ceux impliqués en alphabétisation et dans la lutte au décrochage) sont nombreux à ces audiences, déplorant souvent que les écoles utilisent mal leur expertise.

Le temps d'enseignement et les heures d'ouverture des écoles demeurent également une valeur sûre dans les discussions. Une association de cadres du collège Ahuntsic a poussé la réflexion assez loin pour proposer une année scolaire d'au moins 200 jours de classe, une semaine d'au moins 30 heures d'activités d'apprentissage, une exigence d'au moins deux heures de travail personnel et d'étude par jour à l'élémentaire et au secondaire. Cette association déplore également que la moitié du temps scolaire soit consacrée à des matières autres qu'académiques, l'école étant devenu un fourre-tout pour tous les problèmes sociaux.

En ce qui concerne les matières, justement, tout le monde exige un meilleur apprentissage du français, et plusieurs déplorent le peu de sérieux accordé à l'apprentissage de la langue seconde. Plusieurs voix (dont le Regroupement des collèges de Montréal) proposent maintenant d'introduire à l'école l'apprentissage d'une troisième langue.

D'autres mémoires fustigent l'abandon de l'enseignement de l'histoire, véritable «lobotomie collective» selon un citoyen.

Certains sujets s'annoncent controversés. La place des commissions scolaires est ardemment discutée. Le manque de services en préscolaire (maternelles de cinq, quatre et même trois ans) est très décrié, mais les groupes s'affrontent à savoir si ces services devraient relever des écoles ou des garderies.

Autre débat complexe: alors que plusieurs groupes, dont l'Alliance des professeurs de Montréal, plaident pour une école commune à tous, offrant partout les mêmes services éducatifs de qualité, les projets éducatifs particuliers (projets sport-études, projets musique, groupes enrichis, etc.) sont chaudement défendus par ceux qui en profitent.

L'intégration des enfants handicapés et en difficulté d'apprentissage dans les classes régulières devient aussi un enjeu délicat, plusieurs osant déclarer à voix haute que cette intégration se fait mal et dessert tout le monde.

Et à Montréal, un grand message chapeaute tous les autres: il faut offrir aux écoles de la métropole un soutien accru pour qu'elles puissent gérer une situation beaucoup plus complexe que partout ailleurs au Québec.

POLITIQUE

La nomination de Masse est bien accueillie

PAGE A 4



MONTREAL

Droit au lock-out: Montréal veut forcer la main à Québec

PAGE A 3

À VOIR

Le Vieux Clocher de Magog a vingt ans

PAGE B 12



Autre cas douteux à Hydro-Québec

La société d'État accepte de rembourser 2,2 millions à une papetière pour un projet de barrage susceptible d'être réalisé

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec paiera 2,2 millions \$ à la papetière Maclaren, une filiale de Noranda, en remboursement des coûts liés à la préparation d'un projet de barrage sur la Lièvre, et ce, même si le projet n'est pas mort et pourra être réactivé au besoin.

D'après les minutes du conseil d'administration d'Hydro-Québec, obtenues par *Le Devoir*, la Maclaren pourra réaliser ce projet hydroélectrique en priorité sur tout autre promoteur québécois «lorsque le contexte écono-

mique et énergétique justifiera le développement du site du Lac-au-Pin».

Le projet de centrale hydroélectrique de 74 MW à la tête de la Lièvre, au nord de Mont-Laurier, ne fait pas partie du programme d'achat des 250 MW susceptibles d'être produits par une partie des 69 petites centrales privées de moins de 25 MW, dont Hydro-Québec s'est engagé à acheter la production pendant 25 ans. Il n'est pas certain, du moins pour l'instant, que l'enquête gouvernementale annoncée dans le dossier des petites centrales touche également un projet comme celui de la Maclaren. Jusque-là, Hydro-Québec a remboursé le coût des

études de faisabilité des projets de cogénération lorsqu'elle les a définitivement écartés. C'était une règle de l'appel de propositions (APR-91) lancé au secteur privé en 1991. Hydro a amorcé cette procédure de remboursement à la fin de 1993 lorsque les surplus d'électricité, annoncés par les groupes écologistes depuis deux

VOIR PAGE A 10: DOUTEUX

VOIR AUSSI EN PAGE A 2

■ Lise Bacon accuse Parizeau de faire diversion

Gala syndical



PHOTO JACQUES NADEAU

QUATRE SYNDIQUÉS DE LA FTQ ont été arrêtés puis relâchés, hier matin, par la police de Longueuil à la suite d'une manifestation au bureau de comté de la présidente du Conseil du trésor, Pauline Marois. Les syndiqués, qui s'étaient pointés avec une quarantaine de collègues du Syndicat canadien de la fonction publique et du local 298 de l'Union des employés de service, voulaient «exprimer leur mécontentement face à l'indécision du gouvernement au sujet de l'adoption du projet de loi 102». Des autocollants ont été apposés, un bureau renversé et des confettis répandus un peu partout avant que les policiers, une dizaine au total, n'interviennent pour mettre fin au désordre. L'un des quatre syndiqués arrêtés sera accusé de méfait, les trois autres, d'avoir troublé la paix.

Éventé, le secret médical?

Un Canadien sur cinq croit que ses renseignements médicaux ont déjà été transmis de façon injustifiée

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La confiance des citoyens dans le secret médical semble s'effriter, en marge des réformes des systèmes de santé et de l'informatisation des dossiers médicaux.

Selon un sondage réalisé auprès de 1250 Canadiens par la firme de sondage Harris et associés, en 1994, pour le réseau de bureaux de crédit Equifax, un Canadien sur cinq (18 %) croit, en effet, qu'à au moins une reprise un professionnel de la santé a transmis des renseignements médicaux le concernant de façon injustifiée.

Ces renseignements auraient été transmis par des médecins (8 %), des cliniques privées et des hôpitaux (6 %), des compagnies d'assurance-maladie (15 %), des agences de santé publique (5 %) et des pharmaciens (2 %).

La méfiance est plus élevée au Québec, en particulier envers les médecins. Alors que 8 % des Canadiens croient que leur médecin les ayant traités ou ayant traité un membre de leur famille a déjà transmis des renseignements confidentiels de façon injustifiée, ce pourcentage grimpe à 12 % au Québec. Ce sentiment ne s'est toutefois pas traduit par des plaintes traitées par le Collège des médecins du Québec. En 1994-95, seulement neuf

plaintes reliées au respect du secret professionnel, sur un total de 1005 cas présentés, ont été soumises au syndicat de la corporation. Aucune de ces neuf plaintes n'a donné lieu à des mesures disciplinaires. Quatre ont été jugées fondées. Aucune de ces divulgations n'aurait entraîné de préjudice grave au plaignant.

Les Québécois sont plus méfiants que les autres Canadiens envers les médecins

Le syndicat du Collège des médecins, Rémi Lair, note qu'il existe des situations où, en vertu de la loi ou en vertu du Code de déontologie de la profession, les médecins sont autorisés à transmettre des renseignements personnels sans le consentement du patient. Il croit que les répondants au sondage Harris ont pu croire que des renseignements à leur sujet ont été transmis de façon injustifiée alors que, dans les faits, c'était permis.

Il donne l'exemple d'un règlement sur les normes médicales découlant du Code de la sécurité routière, qui autorise par exemple un médecin à révéler qu'une personne qui désire obtenir un permis pour conduire un autobus scolaire est épileptique et, donc, susceptible de mettre en cause la sécurité des écoliers.

Un médecin, également, se sentira autorisé et aura même le devoir moral de prévenir la famille ou, à défaut, la police si un patient lui ré-

POLITIQUE

Hôpitaux: Bouchard critique Rochon

PAGE A 2



BOSNIE

L'OTAN fourbit ses armes

Paris et Londres préparent une intervention militaire pour libérer les Casques bleus pris en otages

Tandis que des contacts directs et indirects ont lieu pour obtenir la libération des 400 Casques bleus otages des Serbes de Bosnie, les puissances européennes mettent sur pied une unité de combat en vue d'une intervention militaire rapide. La réunion demain à Paris des ministres de la Défense de l'OTAN et de l'Union européenne devrait marquer une étape décisive vers une transformation de la mission de l'ONU en ex-Yugoslavie.

D'APRÈS REUTERS, L'AFP ET LE DEVOIR

La prise en otages de près de 400 Casques bleus la semaine dernière par les Serbo-Bosniaques aura eu comme conséquence de forcer les Occidentaux à se donner les moyens d'agir efficacement en Bosnie.

Un dispositif militaire terrestre et maritime se met en place actuellement en vue d'une libération des Casques bleus par la force si nécessaire. Dix avions C-130 Hercules de l'aviation française sont attendus aujourd'hui à Ancône sur la côte italienne de l'Adriatique. À Vitez, à 70 kilomètres au nord-ouest de Sarajevo, les Britanniques ont concentré des troupes d'élite dotées d'une grande puissance de feu et placées sous commandement unique. Leur chef, le lieutenant-colonel Jeff Cook, assure que son «unité de combat» sera très rapidement en mesure d'affronter des situations d'urgence et pourra notamment se porter au secours de Casques bleus en difficulté, comme c'est le cas actuellement pour quelque 400 d'entre eux assiégés à Gorazde.

Britanniques et Français visent à rassembler un contingent multinational d'intervention dont feraient no-

VOIR PAGE A 10: BOSNIE

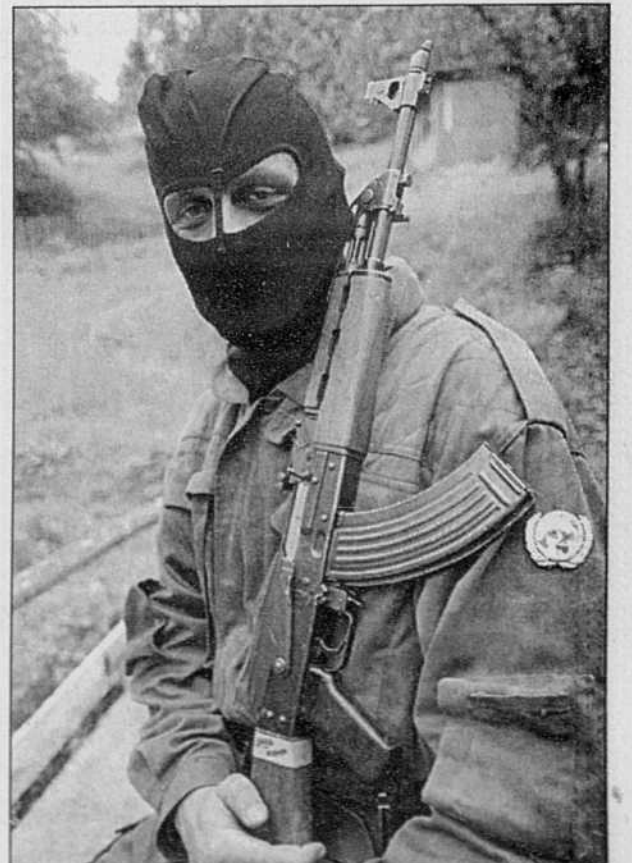


PHOTO AP
Un combattant serbe portant un uniforme marqué au sigle de l'ONU monte la garde à proximité de Sarajevo.

INDEX	MÉTÉO
AgendaB9	Montréal Averses dispersées. Max: 24
Avis publicsB4	
ClasséesB8	Québec Ennuagement le matin suivi d'averses. Max: 24
CultureB11	
ÉconomieA5	Détails en B 4
ÉditorialA8	
Le mondeA7	
Mots croisésB8	
TourismeB6	

VOIR PAGE A 10: SECRET

LE DEVOIR

POLITIQUE

Marcel Masse au Conseil de la langue française

Les milieux souverainistes ravis

Québec (PC) — La nomination de l'ex-ministre Marcel Masse à la présidence du Conseil de la langue française, en remplacement de Pierre-Etienne Laporte, a été applaudie par les milieux souverainistes hier.

«Les mandats qui lui seront confiés devront confirmer l'importance que le gouvernement accorde à la langue française», a déclaré Louise Laurin, présidente du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ).

Pour Mme Laurin, les semaines passées par M. Masse à la présidence de la Commission régionale de Montréal, l'hiver dernier, permettront à ce dernier d'apprécier à sa juste valeur la recommandation de la Commission nationale sur l'avenir du Québec au sujet de la question linguistique et de l'intégration des immigrants.

Le MNQ souhaite aussi que le futur président du CLF remette de l'ordre dans les lois linguistiques et fasse des recommandations sur les structures scolaires linguistiques.

L'Union des artistes, le Mouvement Québec français et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ont manifesté le même enthousiasme à l'endroit de M. Masse.

Quant au principal intéressé, il a dit hier en entrevue à la télévision que sa nomination constitue un retour dans les domaines qui l'ont toujours préoccupé dans son action politique. «Je pense que la question de la langue française est au cœur même de la société distincte du Québec», a-t-il expliqué, ajoutant que, selon le résultat du référendum, il faudrait faire des changements dans certaines lois linguistiques.

Agé de 58 ans, M. Masse a d'abord été élu député sous la bannière de l'Union nationale en 1966, puis est demeuré à l'Assemblée nationale jusqu'en 1973. Après un bref passage dans le secteur privé, M. Masse a été élu député fédéral et a tenu les rênes de plusieurs ministères dans le gouvernement conservateur de Brian Mulroney au milieu des années 80.

Réforme de la santé

Bouchard n'est pas convaincu qu'il faille fermer des hôpitaux

Le chef du Bloc québécois souhaite de larges consultations sur la question

RACHEL DUCLÔS
LE DEVOIR

Le chef du Bloc Québécois, Lucien Bouchard, croit qu'il faudrait tenir de larges consultations publiques avant de fermer des hôpitaux, symboles de cette «grande victoire de notre société» qui a ouvert le système de santé aux plus démunis.

«Il faut des consultations plus larges et des discussions plus élaborées sur les raisons des [fermetures] et sur l'affectation des fonds», a déclaré M. Bouchard, hier, à Montréal. Il y a une inquiétude collective et il faut se rendre compte qu'elle n'est pas illégitime.»

Neuf hôpitaux de la région de Montréal fermeront d'ici 1997. Quatre établissements de Québec et deux du Saguenay-Lac-Saint-Jean risquent de subir le même sort.

«Le réseau que nous avons est exceptionnel. Il y a là une grande valeur de société qui est la nôtre, a ajouté le chef du Bloc Québécois. Par contre, je sais bien que pour le maintenir il faut avoir les moyens financiers, il faut rationaliser les ressources qu'on y affecte.»

Cependant, M. Bouchard n'est pas convaincu que la fermeture d'hôpi-

taux soit le moyen idéal d'assurer les meilleurs soins possibles à la population dans un contexte de compressions budgétaires. «Je n'ai pas conclu que c'était inévitable que l'on ferme tant d'hôpitaux. Je pense qu'il va falloir qu'on s'assure que ça va permettre de meilleurs soins de les fermer. Il y a une démonstration à faire.»

M. Bouchard était venu livrer un témoignage de sa vie de nouvel amputé aux chercheurs et travailleurs de la réadaptation physique de tout le Québec. Ceux-ci étaient réunis hier au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau de Montréal dans le cadre de la première journée québécoise de la recherche en établissements de réadaptation.

Le chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes n'a pas voulu préciser ce qu'il entendait par «consultations plus larges», disant qu'il le ferait en temps et lieu. «J'ai mes idées personnelles que je ferai connaître à un moment donné», a-t-il dit.

M. Bouchard venait de livrer un témoignage qui a été chaudement applaudi par la centaine de personnes présentes. Il a parlé de ses premières difficultés: ses propres

préjugés. «Il faut combattre la marginalisation. Il y a encore de la place pour nous, il faut la prendre.»

«Ça n'est pas donné.» Selon lui, le danger est grand de s'apitoyer sur son sort. C'est à ce moment que le personnel du centre de réadaptation intervient. Il ne «verse pas une larme ou deux» sur le sort du patient, comme l'aurait bien voulu, au début, M. Bouchard. Il le critique, note ses progrès et ses difficultés.

Lucien Bouchard a réappris à marcher avec une prothèse, après l'amputation de sa jambe gauche, à l'Institut de réadaptation de Montréal. Le Centre Lucie-Bruneau est l'un des cinq autres centres de Montréal. Il se spécialise dans la réadaptation psychosociale.

Lucien Bouchard est, pour les nouveaux amputés et les patients des centres de réadaptation, l'exemple à suivre, l'espoir de reprendre une vie normale. «Vous êtes un exemple pour nous tous. Vous montrez publiquement le courage que nous avons tous», a souligné Michel Rheault, quadriplégique et trésorier du comité des usagers du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau. M. Bouchard a été nommé membre honoraire du comité.

Rochon veut procéder coûte que coûte

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les 10 000 manifestants qui se sont retrouvés, mercredi soir, dans le stationnement de l'hôpital Christ-Roi pour prévenir la fermeture de leur établissement n'ont pas encore réussi à ébranler la conviction des députés péquistes de la région ni du ministre de la Santé, voire du premier ministre.

Interrogé en Chambre, hier, le ministre de la Santé Jean Rochon a justifié sa volonté de procéder coûte que coûte, en accusant l'opposition d'avoir eu peur de bouger depuis 1985 pen-

dant que partout ailleurs «on a pris des décisions» dans le même sens que celles prises au Québec. «Ils [les libéraux] ont eu peur pendant trois ans, a-t-il lancé, et ils ont encore peur, même si ce n'est pas eux qui vont prendre la décision.» Le Dr Rochon continue de défendre sa conviction qu'il y a au Québec trop de lits de courte durée, «que nos ressources sont bloquées dans ces lits et nous empêchent de donner aux Québécois des places de longue durée, du maintien à domicile et un tas de services externes que les nouvelles technologies permettent».

«C'est bien connu, a-t-il répété, l'Ontario, au cours des trois dernières années a transformé 7900 lits, la Saskatchewan a modifié 50 hôpitaux sur un total de 130. Le Nouveau-Brunswick a fait pareil. Tout le monde l'a fait autour de nous, sauf un gouvernement qui a eu peur.»

Le Dr Rochon attend maintenant de l'opposition qu'elle n'essaie pas de faire peur aux gens et «qu'elle cesse de nuire».

«Ne pas nuire, a-t-il précisé, ça veut dire d'arrêter de tenir des propos irresponsables devant la population du Québec.»

Commission d'enquête sur les centrales hydroélectriques privées

Le PQ veut faire diversion, prétend Lise Bacon

MANON CORNELLIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Selon l'ancienne ministre québécoise de l'Énergie, la sénatrice libérale Lise Bacon, le gouvernement péquiste ne cherche qu'à faire une diversion en mettant sur pied une commission d'enquête sur l'achat, par Hydro-Québec, d'électricité produite par des petites centrales privées.

De son côté, le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, a affirmé qu'il n'était pas au courant des présumées activités illégales de certains producteurs privés d'électricité avant que le tout éclate dans les médias.

«On veut faire une diversion révérendaire. Le leur faut fouetter leurs propres troupes et pour le faire, il faut frapper sur l'adversaire», a confié Mme Bacon en entrevue, hier.

«En ce moment, on ne nomme personne mais on se retrouve à nommer tout le monde en même temps. C'est assez injuste, cette façon de procéder», a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, elle s'interroge sur la nature de la commission puisque son mandat n'est toujours pas connu, ni le nom des commissaires.

Si on lui demande de comparaître, elle le fera. «Je ne me sens pas visée parce que je n'ai rien à me reprocher», dit-elle avec confiance.

A son avis, cette enquête n'est pas nécessaire car l'étude des plans de développement d'Hydro-Québec s'est toujours faite sur la place publique, dans le cadre d'une commis-

sion parlementaire annuelle. «L'opposition d' alors était présente, donc il n'y a pas eu de cachettes.»

Elle a indiqué que tout le dossier des petites centrales hydroélectriques avait été confié aux fonctionnaires du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, à l'abri des interventions politiques. Elle nie être intervenue pour faire accepter ou approuver des projets.

«Je suis tout à fait à l'aise avec ce dossier», a-t-elle conclu.

Richard Drouin

«J'ai appris par les journaux les allégations dont il est fait mention. Je n'étais pas au courant de ça», a pour sa part déclaré le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, hier à Montréal, alors qu'il participait à l'assemblée des actionnaires de la compagnie Proviso. M. Drouin est administrateur au sein de cette société.

M. Drouin a assuré que la société d'Etat collaborerait «dans toute la mesure du possible» à l'enquête publique annoncée par le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau.

Le président d'Hydro-Québec a également indiqué que des vérifications internes avaient été entreprises chez Hydro-Québec afin de clarifier la situation. «Pour le moment, on n'a pas eu de rapport (à ce sujet)», a indiqué M. Drouin.

Ce dernier n'a voulu faire aucun commentaire sur le degré d'authenticité des allégations lancées au cours des derniers jours à propos des contrats de production privée d'électricité.

EN BREF

MARCHE PARTISANE?

Québec — La députée libérale de Marguerite-Bourgeoys, Liza Frulla, a accusé les responsables de la marche des femmes contre la pauvreté (Du pain et des roses) de former une «organisation partisane». Mme Frulla était en colère parce que les organisatrices de la marche l'ont empêchée, elle, le chef libéral Daniel Johnson et la députée Nicole Loisel de les rencontrer, avant-hier.

Mme Frulla croit que les marcheuses auraient accepté de les rencontrer. Elle aurait voulu leur dire de ne pas lâcher. La marche va culminer à Québec, dimanche. Les organisatrices attendent 10 000 participantes à un rassemblement sur la colline parlementaire. Le premier ministre Parizeau va les accueillir lui-même, en compagnie de certains ministres. Il va répondre favorablement à plusieurs des neuf recommandations des femmes. On s'attend à ce que la ministre de l'Emploi, Louise Harel, annonce par exemple une hausse du salaire minimum. Hier, la ministre de la Condition féminine, Jeanne Blackburn, est allée annoncer aux marcheuses qu'elle présentera, l'automne prochain, un projet de loi sur l'équité salariale des femmes.

INTRUSION FÉDÉRALE

Québec — Le gouvernement péquiste a présenté, hier, une motion qui exige du gouvernement fédéral qu'il revioie son projet de loi C-91 dont l'effet «est de consacrer l'ingérence du gouvernement fédéral et d'accroître les doublages en matière de développement régional». Ce projet de loi a pour effet de permettre à la Banque fédérale de développement d'investir dans des projets de développement régional dans les provinces. Le ministre a réclamé d'Ottawa qu'il verse les fonds aux provinces qui les géreront à leur guise. Le chef libéral, Daniel Johnson, a estimé pour sa part que le gouvernement n'avait «pas de cause» avec cette affaire, à moins de vouloir la disparition pure et simple du gouvernement fédéral. La motion n'a pas été soumise au vote. Elle sera débattue à nouveau plus tard. Les libéraux ont l'intention de proposer un amendement pour l'atténuer. Le gouvernement a mis fin au débat pour passer à l'étude du principe du projet de loi 83, qui donne au ministre de la Santé le droit de fermer des hôpitaux ou d'en changer la vocation.

U

PARIZEAU DÉFEND CLICHE

Québec — Le premier ministre Parizeau s'est porté à la défense de son adjoint parlementaire sur les questions autochtones, David Cliche, hier. M. Cliche a été désigné du doigt par les chefs amérindiens comme le responsable de l'échec d'une rencontre qui devait avoir lieu mercredi et qui a été annulée sur sa re-

commandation. Les chefs veulent maintenant transiger uniquement avec M. Parizeau. Ce dernier a vanté les mérites de M. Cliche, hier, décrivant les progrès qui sont survenus dans les relations bilatérales entre le gouvernement et les nations autochtones depuis le 12 septembre dernier, notamment dans le cas des Cris. Le porte-parole libéral, Christos Sirros, estime que la volte-face du gouvernement «détruit presque d'un coup cinq ans d'efforts constants de rapprochement avec les Premières Nations».

PAS DE SIGNATURE DE L'ÉLECTEUR

Québec — Dans le but de trouver un terrain d'entente avec les libéraux sur le projet de loi 40 établissant une liste électorale informatisée permanente, le ministre responsable Guy Chevrette s'est montré ouvert à modifier le projet de loi de façon à ce que la signature de l'électeur ne soit pas requise sur le bulletin de recensement.

Pour établir la liste permanente, un recensement spécial sera nécessaire au début de l'automne. Lors de ce recensement, le ministre veut que les recenseurs demandent à l'électeur de dire s'il est citoyen canadien, s'il répond aux autres critères du cens électoral, et que l'électeur signe le bulletin. Les libéraux s'y opposent parce que cela, à leur avis, inciterait des gens à ne pas s'inscrire sur la liste. Le ministre Chevrette est maintenant d'accord pour que ce soient les recenseurs qui signent. Ce compromis pourrait permettre de mener à une entente avec les libéraux pour que l'étude du projet de loi suive son cours. Qu'il y ait entente ou non, le gouvernement est déterminé à mettre fin à l'étude détaillée en commission, lundi, pour que la loi soit adoptée durant la semaine.

Michel Venne

CHEVRETTE VEUT FAIRE LA LUMIÈRE

Québec (PC) — Le ministre des Affaires municipales Guy Chevrette a l'intention de faire la lumière sur une subvention de 400 000 \$ qu'aurait reçue un ancien attaché politique du chef de l'opposition, Daniel Johnson, pour un projet de vidéo-conférence visant à saluer l'arrivée de l'an 2000. «J'ai demandé à mon sous-ministre de faire en sorte que justice soit faite», a lancé M. Chevrette en Chambre hier. Le chef de cabinet du ministre, Charles Laroche, précisait hier que le ministère est à vérifier la légalité de toute l'opération. «C'est à la limite de ce qu'on peut faire. À première vue, ça paraît immorale», souligne M. Laroche. Le ministre dit avoir pris connaissance de toute cette histoire lors de la commission parlementaire d'étude des crédits. «C'est là que j'ai découvert le pot aux roses», dit-il.



NOUS AVONS LES PLUS BELLES COUPES

DE LA CUISINE AU SALON, LE SQUARE EN A POUR TOUS LES GOÛTS

Les plus belles pièces de boeuf, les fromages, pâtisseries, gibier et autres gourmandises... vous garnirez toute votre table au Marché Westmount Square. Ce serait l'occasion idéale de découvrir les boutiques et les services du Square. D'ailleurs, pourquoi ne pas passer au Salon? Du dernier look à la meilleure coupe, tout est à votre portée, au Square.

POUR LA FÊTE • POUR LA TÊTE



WESTMOUNT SQUARE

STATIONNEMENT GRATUIT PENDANT DEUX HEURES AVEC TOUT ACHAT DE 15 \$ OU PLUS.

LE DEVOIR

MONTREAL

EN BREF

CONSEILS DE QUARTIER

(Le Devoir) — L'administration Bourque vient de changer de cap face aux mécanismes de consultation. Après avoir cherché à les abolir, la Ville entend mettre en place une nouvelle structure qui permettra entre autres aux citoyens de se prononcer sur le budget municipal. Ainsi les actuels neuf conseils d'arrondissements seraient remplacés par de 15 à 20 conseils de quartier qui se réuniraient au minimum quatre fois par année (à l'initiative du comité exécutif). La Ville procédera à un nouveau découpage territorial au cours de l'été. Quant aux objets soumis à la consultation populaire, ils changeront. Les questions de zonage seront étudiées uniquement à la Commission du développement urbain. «Ce sera nettement plus démocratique parce que les débats se dérouleront sur une échelle locale plus appropriée (...) qui nous permet d'accroître le dynamisme communautaire. On revient aux quartiers naturels de Montréal», a déclaré le responsable politique du dossier au comité exécutif, Pierre Goyer.

PIERRE BIBEAU À L'AMARC?

(Le Devoir) — Le président de la Régie des installations olympiques, Pierre Bibeau, dont le contrat prend fin en novembre, serait pressenti à la direction d'une des sociétés paramunicipales de Montréal: l'Association montrealaise d'action récréative et culturelle (AMARC) qui gère La Ronde. M. Bibeau pourrait ainsi remplacer Jean Emond, dont la nomination à la tête de l'AMARC en fut une politique: il avait des liens étroits avec la précédente administration municipale. La semaine dernière, Pierre Bourque indiquait qu'il avait entre les mains le curriculum vitae de M. Bibeau qu'on disait candidat au poste de chef de cabinet du maire. Joint hier au téléphone, M. Bibeau a confirmé qu'il y avait une proposition dans une paramunicipale. De plus, il a précisé qu'il avait «développé une certaine expertise dans le créneau du divertissement».

GARDERIE TANIOS

(Le Devoir) — «Ce n'est pas une urgence nationale.» C'est en ces termes que la présidente du comité exécutif de la Ville, Noushig Eloyan, a répliqué à l'opposition officielle qui tentait hier de savoir si l'administration entendait régler le dossier de l'établissement de la garderie Taniós, dans le nord de Montréal. Les promoteurs de la garderie ont fait face mercredi dernier à un deuxième report par la Ville de leur projet alors que l'échéance pour l'achat de l'immeuble s'est terminée hier soir. Ce projet est devenu public après l'intervention du ministre péquiste Daniel Paillé auprès du maire Bourque pour qu'il soit rejeté. Malgré quatre mois d'analyses, Mme Eloyan a indiqué que le comité exécutif prendra une décision «quand il sera prêt».

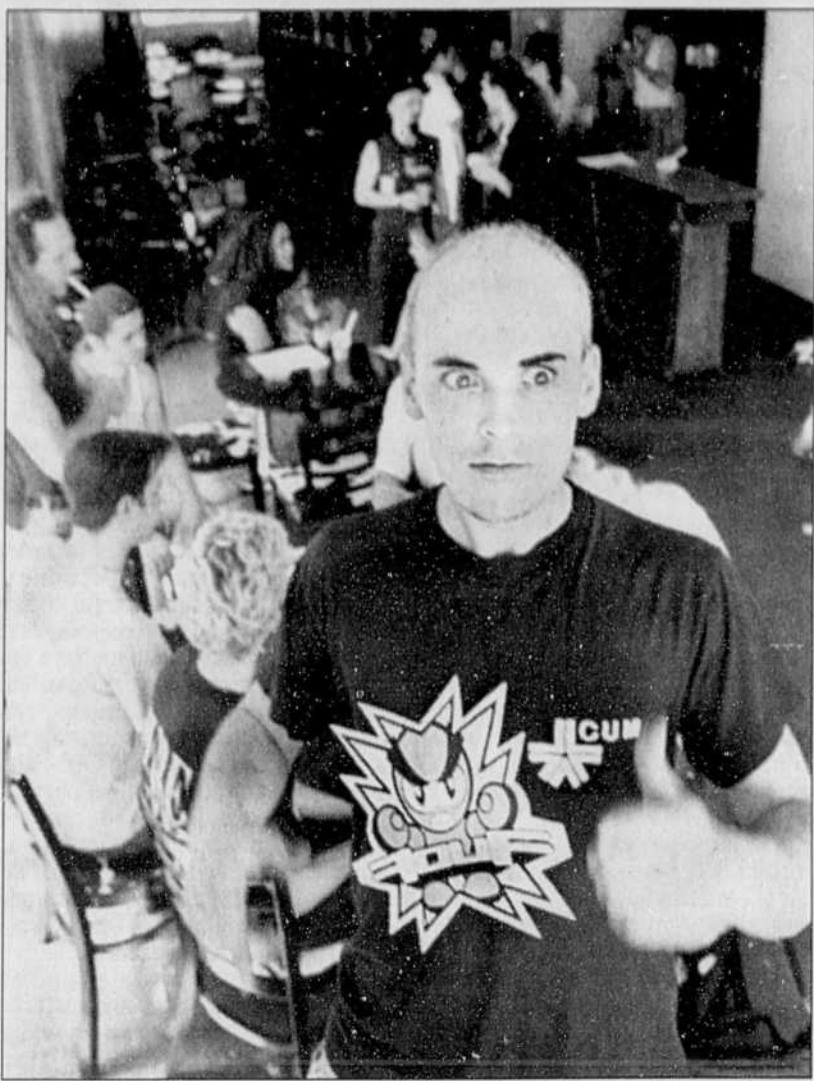
LES GAZONS SONT-ILS TONDS (SIC)?

(Le Devoir) — Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, André Lavallée s'est inquiété hier, sur un ton d'ironie, que les gazons des parcs municipaux ne soient pas tous tonds. M. Lavallée faisait ainsi référence à la déclaration récente du maire Bourque qui avait soutenu que sa plus importante réalisation depuis son accession au pouvoir était que «les gazons sont tonds (sic)». La responsable politique des parcs au comité exécutif, Georgine Coutu, a expliqué à M. Lavallée que la situation est due au ralentissement de travail des cols bleus qui sont en négociations. Mme Coutu a de plus assuré que «nous tondons, nous tondons et nous continuerons de tondre».

Kathleen Lévesque

LA SQ ENQUÊTE

(Le Devoir) — On ne saura pas avant un mois si le ministre public portera ou non des accusations contre le policier de la CUM qui, mercredi, a atteint d'une balle à la tête le jeune Martin Omar Suazo, 24 ans, maintenu artificiellement en vie au Royal Victoria depuis son arrestation par des policiers du poste 33. Le jeune homme a été arrêté à 17h30 mercredi sur le boulevard Saint-Laurent près de la rue Saint-Norbert, à la suite d'un vol dans une boutique de jeans de la rue Sainte-Catherine. Martin Omar Suazo a reçu une balle à la tête au moment où il était neutralisé au sol. La théorie du coup de feu accidentel est retenue par la Sûreté du Québec, qui fait actuellement enquête sur les événements. Son rapport devrait être déposé dans une dizaine de jours, après quoi le substitut du procureur général décidera s'il y a matière ou non à porter des accusations contre le policier, un individu de 37 ans, avec six ans de service au SP-CUM, en congé de maladie depuis hier pour «choc émotif».



Stéphane Delaney, alias Coco, incarne l'âme des nouvelles Foufs, où l'atmosphère sera au dialogue et à la collaboration.

Tour du proprio aux Foufs

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les Foufs ont fait peu neuve et son maintenant prêtes à accueillir leur clientèle bigarrée. La direction du célèbre et controversé complexe alternatif a annoncé officiellement sa réouverture, hier à Montréal, sous les applaudissements et les cris d'une trentaine de nostalgiques.

Les ouailles du temple de la marginalité sont conviées par la nouvelle corporation des Foufs à la soirée d'ouverture officielle, le 15 juin prochain. C'est dans le soulagement et la hâte que l'invitation a été lancée par les nouveaux propriétaires de la Mecque de l'alternatif.

Les employés des Foufs ont procédé à des travaux d'aménagement au cours des dernières semaines. Salles de bains nettoyées, murs repeints, planchers récurés: Les Foufs se sont refait une beauté, Régie oblige.

La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJQ) accordait la semaine dernière un permis de vente d'alcool à la nouvelle corporation des Foufs, dirigée par Amiri Habibollah, le propriétaire de l'immeuble qui abrite le bar depuis plus d'une décennie.

La Régie a posé des conditions très strictes à la réouverture des Foufs, fermées depuis le mois de février. Une caméra sera installée à l'entrée du bar. Des affiches interdisant la consommation ou la vente de drogues seront placardées un peu partout à l'intérieur. Des membres désignés de l'administration devront également rencontrer les policiers du poste 33 environ une fois par mois.

«On a beaucoup de contacts avec eux. Il y a une meilleure coopération et des changements sont sur la table au point de vue sécurité», affirme le responsable culturel Sylvain Houde. On va s'arranger pour respecter les paramètres de la loi.

Une trentaine de clients étaient sur place, au 87 rue Sainte-Catherine Est, pour célébrer la renaissance de ce que plusieurs habitués considèrent comme «un prolongement de leur salon».

Joe Bébél y travaille bénévolement depuis les débuts, il y a dix ans. «La fermeture m'a pogné aux tripes, dit-il. Je vais avoir les larmes aux yeux quand tout le monde va revenir».

Les Foufs ressembleront aux défuntes Foufounes électriques. L'ancien restaurant du rez-de-chaussée abritera dorénavant un café internet, L'Electric Café et des spectacles seront toujours présentés à l'étage supérieur.

Sylvain Houde promet que Les Foufs conserveront leur «mandat de diffusion des cultures multi-disciplinaires». «Ce n'est pas parce qu'on a donné un coup de pinceau et passé la balayette que l'âme de notre place va disparaître».

«Le décor sera un peu plus ludique et joyeux, il y aura moins de têtes de mort et plus de visages souriants», explique-t-il.

Au terme d'une saga policière et judiciaire, Les Foufounes électriques ont perdu leur permis d'alcool en décembre dernier, ce qui allait conduire le bar directement à la faillite deux mois plus tard.

Les policiers du poste 33 reprochaient notamment au personnel du bar leur laxisme en matière de contrôle du trafic et de la consommation de stupéfiants. Ils avaient relevés 78 effractions, allant du tapage nocturne à la présence d'armes à feu.

Sylvain Houde a tiré une leçon de tous ces événements dans lesquels il a été directement impliqué. «C'est important de travailler de façon honnête et d'avoir de la transparence dans notre façon de faire les choses, pour avoir une bonne collaboration avec les autorités».

Droit au lock-out

La Ville force la main à Québec

Elle souhaite modifier sa charte constitutive

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'administration du maire Pierre Bourque fait fi de la démarche établie par le gouvernement du Québec pour évaluer la requête de Montréal visant à obtenir le droit au lock-out.

En effet, la Ville contourne le processus enclenché par le ministre de l'Emploi, Louise Harel, en réclamant une modification à sa charte, soit la loi constitutive de Montréal. Du coup, l'administration municipale force la main de Québec qui doit entendre les propositions de changement à la charte montréalaise d'ici la fin juin.

«La modification (...) vise à demander au législateur de décréter que l'interdiction de lock-out prévue au Code du travail ne s'applique pas à la Ville de Montréal», peut-on lire dans un document soumis hier au conseil municipal. Malgré cette demande, la Ville serait assujettie aux mêmes exigences que celles qui s'appliquent en cas de grève, soit le maintien des services essentiels.

L'administration Bourque ainsi que l'Union des municipalités du

Québec (UMQ) tentent depuis février d'obtenir le droit au lock-out comme moyen de pression patronal dans les conflits de travail. A Montréal, le recours au lock-out servirait dans l'immédiat à mater les cols bleus qui font la grève des heures supplémentaires depuis le 1er mars et dont le renouvellement du contrat de travail pêtine. A maintes reprises, le maire Bourque a souligné la nécessité pour Montréal d'équilibrer les rapports de force avec les syndicats.

Dans la capitale, le dossier ne semble pas revêtir le caractère d'urgence que lui confère Pierre Bourque. Un comité interministériel a été créé par le ministre Harel pour étudier l'opportunité d'accorder le droit au lock-out à l'UMQ, y compris Montréal. Il est toutefois improbable que le comité complète son analyse d'ici le début de l'été.

Pressée, l'administration obligera donc Québec à se prononcer plus vite que prévu. D'aucuns y verront une autre occasion pour le maire Bourque d'envenimer les relations avec le gouvernement. «Je ne trouve pas ça élégant de demander au gouvernement du Québec qui a accepté

d'étudier la demande du droit au lock-out. Pierre Bourque, par la porte d'en arrière, nous amène un amendement pour forcer le débat à Québec, mais ça ne respecte pas du tout les formes», a commenté hier le chef de l'opposition, le conseiller du RCM André Lavallée.

Ce dernier, appuyé par les onze autres conseillers indépendants et ceux de l'opposition, s'est vigoureusement opposé à l'étude de l'amendement par le conseil municipal. L'équipe au pouvoir a soumis ce nouvel élément au moment de l'ouverture de l'assemblée. Après trente minutes de débats sur la procédure, le président du conseil a tranché en affirmant que cet ajout constituait une simple note complémentaire, ouvrant ainsi la voie à son adoption.

Par ailleurs, M. Lavallée questionne le choix de l'administration face au syndicat des cols bleus. «La démarche de la Ville, qui d'une part demande l'intervention d'un conciliateur et, d'autre part, brandit le lock-out, n'a qu'un seul effet, celui de pourrir encore plus les relations de travail à la Ville», estime André Lavallée.

Deux policiers justifient leur décision de ne pas conduire Barnabé à l'hôpital

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

C'était au tour des deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui ont conduit Richard Barnabé au poste 44 au lieu de l'hôpital, après son arrestation à Laval le 14 décembre 1993, de témoigner, hier, au procès qu'ils subissent avec trois de leur collègues pour voies de fait graves à l'égard du chauffeur de taxi.

Le policier Pierre Bergeron, 41 ans, comptant 17 ans de service a reconnu qu'il était le plus expérimenté du groupe ce soir-là, avait exercé le leadership, avoir proposé de mettre à nu Barnabé pour le fouiller et convenu avec le policier André Lapointe, avec qui il faisait équipe, de conduire Barnabé au poste de police plutôt qu'à l'hôpital même s'il était manifeste, a-t-il reconnu, que Barnabé éprouvait des problèmes mentaux.

Interrogé par le procureur de la Couronne Jean Lortie, le policier Bergeron a admis qu'il était de son devoir de policier de protéger un malade contre lui-même et qu'il était «un petit peu inhabituel» de déshabiller un détenu.

A son tour, le policier André Lapointe, 31 ans, a dit avoir noté que Richard Barnabé avait «les yeux un peu fous» quand il était à l'arrière du véhicule des policiers Lapointe et Bergeron, après son arrestation à Laval.

«Il branle la tête, regarde partout, semble affolé. Il crache et parle très fort», a-t-il dit, aux membres du jury et au juge Benjamin Greenberg, en Cour supérieure. «Il n'est pas coopératif. Il parle beaucoup et crie. Ce qu'il

dit ne tient pas debout. Il parle d'Hitler, de la mafia. Je pense qu'il doit être intoxiqué par une drogue», a-t-il ajouté. Malgré cela, les policiers se consultent brièvement et décident de le conduire au poste 44.

«Ça n'avait pas de bon sens de l'amener à l'hôpital. Ça prenait un endroit sécuritaire pour lui. Je le vois mal dans une urgence d'hôpital», a fait valoir M. Lapointe.

Interrogé plus avant sur cette question, le policier a dit que c'était «difficile à dire». Il a pris un peu d'eau, s'est excusé du délai à quelques reprises et a dit: «Ça s'en vient».

D'un trait il a déclaré: «Un mois auparavant j'avais perdu ma mère. J'avais passé deux semaines aux soins intensifs. J'y ai vu toutes sortes de cas. Je ne me voyais dans une urgence d'hôpital avec un individu si agressif parmi des personnes alitées et intubées».

«Cela aurait été dangereux pour nous et les personnes autour. Il y a des ciseaux, des aiguilles et nous étions armés. Il y a un danger je suis conscient de ça», a-t-il dit.

Apparavant, les policiers Lapointe et Bergeron ont admis que Barnabé a placé ses mains en l'air en sortant de son automobile une fois rendu chez son frère à Laval. Ils ont cependant insisté sur les mouvements qu'il ne cessait de faire à ce moment-là.

Quand le policier Vadeboncoeur, un autre accusé, crie à Barnabé de ne plus bouger et de se coucher par terre, le policier Bergeron note que Barnabé n'a aucune réaction et qu'il crie: «Tirez-moi. Tuez-moi».

«Sur le coup j'ai figé. J'étais sur la défensive, sur mes gardes. Il avait un petit sourire. Je l'ai pris comme une provocation. Il me semble qu'il nous attend de pied ferme. Mon idée était de le menotter au plus vite», a raconté le policier Bergeron.

C'est alors que s'engage une bousculade, que Barnabé perd pied et qu'il se ramasse tête première dans l'entrée, selon la version de M. Bergeron.

A ce propos, le procureur de la Couronne Jean Lortie lui a demandé pour quelles raisons les policiers avaient sauté sur Barnabé alors que ce dernier avait les bras en l'air. «On a sauté dessus pour le maîtriser», a répondu Bergeron.

Avant de téléphoner au service des communications pour dire que l'arrestation était terminée et qu'il n'y avait pas de blessés, le policier Lapointe a noté la présence d'une tache de sang par terre dans l'entrée où Barnabé avait été arrêté.

Le policier André Lapointe devrait poursuivre son témoignage aujourd'hui.

NÉGOCIEZ
votre meilleur prix!

Vente de fermeture

ABAN FERME DÉFINITIVEMENT
à Montréal

DERNIERS JOURS!

POUR LA DERNIÈRE FOIS! Vous pouvez acheter directement d'Aban, le plus grand importateur d'authentiques tapis de Perse et d'Orient faits à la main et tous individuellement sélectionnés pour conserver le gage de la plus haute qualité.

NE MANQUEZ PAS CETTE OPPORTUNITÉ D'UNE DURÉE LIMITÉE!

Des milliers de magnifiques oeuvres d'arts tissées à la main. Chaque tapis est un chef-d'oeuvre unique, créé avec soin par des maîtres tisseurs qui utilisent seulement la meilleure qualité de laine, de soie et de colorants. Apportez vos échantillons de couleurs, de tissus ou vos coussins préférés pour mieux les agencer avec votre nouveau tapis. Un investissement à vie et un trésor pour les générations à venir.

IL NE RESTE PLUS QUE 16 JOURS!
Venez nous voir maintenant pour une meilleure sélection.

FAITES VITE!

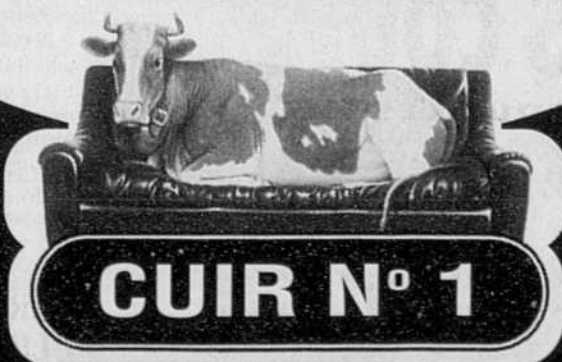
abon
TAPIS PERSANS

1600, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
Tél.: 933-3231

LUNDI ET DIMANCHE de 11 h à 18 h
JEUDI ET VENDREDI de 10 h à 20 h
MARDI, MERCREDI ET SAMEDI de 10 h à 18 h

Solde de modèles d'exposition
30 à 50% de rabais

Disponibles immédiatement



GUIR N° 1

Montréal

1425, boul. René-Lévesque Ouest (angle rue Bishop)
H3G 1T7 TÉL.: (514) 871-9144

LES ACTUALITÉS

Montréal veut déjouer le smog

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

Cet été encore, les adultes sportifs, les enfants et les asthmatiques devront prendre garde au smog montréalais.

teurs de plein-air urbain, les enfants et les personnes souffrant de désordres pulmonaires seront invités à rester chez eux plutôt qu'à passer la journée dehors.

Le dictionnaire décrit le smog comme étant un brouillard épais formé de particules de suie et de gouttes d'eau, dans les régions humides et industrielles, comme Londres.

De façon générale, sa présence dans l'air de Montréal s'est stabilisée au cours des dernières années.

Aide juridique

Le mouvement antiréforme s'amplifie

PRESSE CANADIENNE

C'est maintenant une coalition de 42 organismes qui s'oppose au projet de réforme de l'aide juridique, demande un moratoire sur son adoption, ainsi que la tenue d'une consultation à ce sujet.

Le projet de loi hausse le seuil de revenu pour être admissible à l'aide juridique, mais restreint le nombre de services couverts. Jusqu'ici, la lutte contre le projet de loi 87 avait surtout été menée par le Barreau et les avocats.

Revendications territoriales des Mohawks de Kahnawake

Ron Irwin calme le jeu

JEAN DION DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les revendications territoriales des Mohawks de Kahnawake, qui équivalraient à presque quadrupler la taille de l'actuelle réserve, ne doivent pas amener à sauter aux conclusions même si elles ont été établies de concert avec le gouvernement fédéral.

«Ce n'est pas parce qu'une proposition est sur la table de négociations que nous y consentons en principe», a déclaré hier le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin.

Le ministre réagissait ainsi à la divulgation des grandes lignes d'un document, élaboré par le conseil de bande de Kahnawake en collaboration avec Ottawa, qui affirme que les Mohawks auraient droit de propriété sur l'ensemble de l'ancienne seigneurie du Sault Saint-Louis, sur la rive sud de Montréal, une surface de 47 000 acres leur ayant été concédée par la France au XVII^e siècle.

Si une telle revendication s'avérait fondée, on a peine à imaginer le montant des compensations financières qui pourraient être exigées par les Mohawks; au moins huit municipalités, dont Candiac, Châteauguay et Laprairie, seraient touchées.

Mais M. Irwin a tenu hier, au cours d'un point de presse, à calmer le jeu.

Des pourparlers auront lieu, a-t-il dit, et «tout [sera] sur la table. Tout le monde peut faire des demandes et adopter une position de négociation, mais il n'y a pas d'entente tant qu'il n'y a pas d'entente».

Précisant que les accords liés aux revendications territoriales autochtones devaient être «abordables, raisonnables et équitables», le ministre a ajouté qu'Ottawa ne fixait jamais de conditions préalables à la tenue de pourparlers afin d'éviter d'empoisonner les discussions.

Quant à la participation de son ministère à la constitution d'un document juridique de cette nature, M. Irwin l'a justifiée en soulignant que «nous faisons toutes sortes d'études», mais, encore une fois, «ce qui compte, c'est ce sur quoi on s'entend».

Aux Communes, le ministre a été pris à partie par le chef réformiste Preston Manning, qui l'a accusé, en français, de «créer des attentes déraisonnables chez les autochtones», non seulement au Québec mais partout ailleurs au pays. Le Reform critique fréquemment les Affaires indiennes pour leur absence de plan cohérent concernant le règlement des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale autochtone.

A cela, M. Irwin réplique que, l'an dernier seulement, une trentaine d'ententes ont été signées, et «elles étaient raisonnables».

L'intellectuel professionnel aux Sociétés savantes

STÉPHANE BAILLARGEON LE DEVOIR

L'intellectuel québécois n'est décliné plus ce qu'il était: chanoine ou journaliste au milieu du siècle, cinéaste et homme des médias autour de la Révolution tranquille, le penseur critique de la Belle Province est maintenant un professionnel des choses de l'esprit, généralement formé dans les universités... pour y demeurer.

Voilà grosso modo un des portraits proposés hier matin, à Montréal, pendant une table ronde sur «La situation de l'intellectuel au Québec» organisée par l'Association canadienne d'esthétique, dans le cadre on ne peut plus approprié du Congrès des sociétés savantes qui se tient présentement à l'UQAM. Cette rencontre annuelle qui est un véritable congrès de congrès rassemble près de 8000 chercheurs et universitaires canadiens jusqu'au 10 juin prochain.

Pour débattre du sujet du jour, l'Association des historiens de l'art a réuni cinq professeurs de sciences sociales des universités québécoises: Rose-Marie Arbour, Monique Régimbald-Zeiber et Fernande Saint-Martin, de l'UQAM, Daniel Latouche, de l'INRS et Marcel Fournier de l'UdeM. La table ronde se déroulait dans une salle de classe du pavillon des sciences de la gestion et l'animateur de la matinée, le professeur de sociologie de Concordia Hubert Guindon y a d'entrée de jeu vu un signe. «On a droit à une petite place au milieu des gestionnaires, c'est une symbolique à analyser», a-t-il dit ironiquement.

Plusieurs thèses se sont affrontées, de l'idée que l'intellectuel se porte relativement bien ici (Latouche) à celle que l'anti-intellectualisme est un des traits dominants de la société québécoise (Saint-Martin).

Le professeur Fournier s'est plutôt attardé aux conditions d'exercice du travail intellectuel au Québec, en classifiant les acteurs d'un «champ disciplinaire», celui des écrivains recensés dans le Dictionnaire des auteurs du Québec — un choix justifié par le fait que les intellos écrivent, évidemment.

L'évolution vers la «professionnalisation de l'intellectuel» devient alors évidente. Entre 1920 et 1950, les écrivains étaient soit des religieux (20%), des journalistes (25%) ou même, au surprise, fonctionnaires (18%). Dans les années 60 et 70, c'est plutôt le milieu de la télé et du cinéma qui a fourni son lot de penseurs de grande classe comme Jacques Godbout et surtout Hubert Aquin, dont le célèbre texte La Fatigue culturelle du Canada français, publié il y a un quart de siècle, est d'ailleurs encore d'une troublante actualité, selon plusieurs participants d'hier. Depuis environ deux décennies, par contre, les intellectuels québécois sont majoritairement rattachés au milieu dit de la culture savante: quatre écrivains sur cinq ont reçu une formation universitaire et le tiers d'entre eux enseignent même au collège ou à l'université.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

PRÉPOSÉ(E) À LA VENTE

Nous fabriquons les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure, et notre équipe de vente en est très fière.

Lorsqu'on pénètre dans notre magasin, on constate immédiatement que l'équipe de vente est composée de gens chaleureux et compétents qui aiment travailler ensemble.

Nous sommes à la recherche d'un(e) préposé(e) à la vente qui saura s'adapter à un horaire flexible pour combler un poste à temps partiel à notre magasin de Montréal. Les candidat(e)s doivent maîtriser le français et l'anglais.

Veillez porter votre c.v. en personne à:

Tilley Endurables inc. 158, avenue Laurier Ouest Montréal



90% de mes clients se rendent en entrevue 60% de ceux-ci obtiennent l'emploi désiré

Alain Groleau



288-00CV

Professionnel en C.V. PUBLICITÉ INTERMITTENTE: DECOUPEZ CETTE ANNONCE

Un Canadien d'origine tunisienne condamné à cinq ans de prison à Tunis

Un «aveu» d'appartenance à un groupe intégriste aurait été obtenu sous la contrainte

CLÉMENT TRUDEL LE DEVOIR

Un «aveu» obtenu sous contrainte, après 12 jours de détention incommunicado, vicia les procédures à un point tel qu'il aurait dû entraîner l'acquiescement de Kamel Masmoudi, un citoyen tunisien naturalisé canadien et qui a gardé les deux nationalités, ont plaidé hier à Montréal Me Irwin Cotler et Me Sophie

Masmoudi a été intercepté le 4 mars à Tunis; on lui reprocherait notamment son appartenance supposée à un mouvement intégriste musulman (Ennahda).

Me Racine a assisté à Tunis, en mai, aux séances de la Cour d'appel qui a confirmé la sentence de cinq ans de prison ferme et cinq ans de surveillance à l'encontre de ce spécialiste des logiciels servant à la modernisation des imprimeries. Avec son employeur de Vaudreuil, SIV Data International, M. Masmoudi avait créé en Tunisie une société qui s'appretait à entrer en activité dans le Maghreb. David Poitras, p.-d.g. de SIV Data, a depuis suspendu tout investissement en Tunisie et invite tous les hommes d'affaires à l'imiter; il maintient que Kamel Masmoudi

est un musulman très respectueux des autres croyances et un spécialiste très compétent dont il se porte garant. M. Poitras reproche au gouvernement canadien de ne pas avoir joué pleinement son rôle dans cette affaire; ce reproche ne vaut pas, cependant, pour les efforts déployés par l'ambassadeur canadien à Tunis, Michel Roy et par son personnel. M. Poitras dit avoir vu le brouillon d'une lettre que le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, devait envoyer à son homologue tunisien, lettre qui semble-t-il n'a jamais été expédiée alors qu'elle aurait pu changer le cours des choses, soutient M. Poitras.

Me Cotler qui a depuis longtemps été identifié à la défense des droits de la personne, s'est livré à une analyse des lois canadiennes et tunisiennes et des conventions internationales signées par les deux pays. Il est formel: il y a eu violation de la loi internationale en cette affaire et quand la Tunisie prétend appliquer sa propre loi à des actes effectués au Québec, cette extraterritorialité n'est pas acceptable, d'autant qu'au moment où les gestes reprochés auraient été commis (1992), ni la loi canadienne ni la loi tunisienne ne fai-

saient un délit de cette association présumée à un mouvement islamiste. Aux yeux de Me Racine, l'«aveu» qui a servi à faire condamner Masmoudi est «orphelin»; rien ne vient en corroborer le contenu. Cet aveu fut obtenu sous la torture psychologique (on aurait menacé de s'en prendre à sa femme, en sa présence, s'il ne signait pas).

Les proches de Kamel Masmoudi ont, dit Me Cotler, à choisir s'il faut aller en appel, devant la Cour de Cassation, ce qui signifierait environ deux ans d'attente et l'inaction probable des deux gouvernements liés par le sub judge! L'alternative serait d'adresser une requête au président Ben Ali; si le président accorde un «pardon», c'est donc que Masmoudi reconnaît qu'il est coupable!

Hier, Me Racine et Me Cotler semblaient croire que la solution peut se situer du côté d'Ottawa qui pourrait intervenir pour faire valoir les droits d'un ressortissant canadien. Human Rights Watch penche pour identifier dans l'affaire Masmoudi une offensive du pouvoir tunisien désireux d'établir un précédent en semant la peur, en invitant les Tunisiens de la diaspora à bien soigner leurs fréquentations!

Une jeune entreprise oeuvrant dans le domaine du stationnement, offre une opportunité de faire carrière à deux personnes dynamiques et intéressées à se tailler une place à titre de cadres.

ADJOINT(E) DU DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT

Sous l'autorité immédiate du Directeur du développement, l'adjoint(e) l'assiste dans l'élaboration de projets et de stratégies d'implantation et le conseille en regard de l'évaluation du développement technologique; l'assiste dans la préparation de dossiers majeurs ou dans la formulation de recommandations principalement liées aux projets du plan de développement. Représente l'entreprise et établit des relations de collaboration, d'échange et d'expertise avec les partenaires concernés.

Exigences minimales: Diplôme universitaire de 1er cycle en gestion de projets, administration, marketing ou toute autre spécialité pouvant être reliée à ce travail. Entrepreneurship, dynamisme, entregent; capacité de rédiger des rapports clairs et concis; excellent français écrit et parlé; connaissance de l'anglais.

GÉRANT(E) DE L'EXPLOITATION DES STATIONNEMENTS

Sous l'autorité du Directeur de l'exploitation, le(la) titulaire gère les contrats pré-établis par la Direction (entretien, identification corporative, etc.); gère les terrains de stationnement, en regard du développement et de l'application de programmes d'entretien et de réparations des terrains et des installations; établit les méthodes et les procédés de travail qui concourent à la rentabilité des terrains; gère le personnel sous son autorité; prépare et soumet les statistiques et rapports relatifs à l'exploitation des sites de stationnement.

Exigences minimales: Diplôme universitaire de 1er cycle en administration, communications ou toute autre spécialité pouvant être reliée à ce travail (la connaissance de l'informatique: wordperfect et lotus 1-2-3, serait un atout). Capacité de rédiger des rapports clairs et concis; esprit d'analyse et de synthèse; entregent, dynamisme et autonomie. Excellent français écrit et parlé. Permis de conduire. Facilité naturelle à la négociation dans des milieux diversifiés. Devra démontrer quelques réalisations où ses compétences ont été mises à l'épreuve; qu'il s'agisse de réalisation de projet, d'administration ou de communications.

Expédiez votre curriculum vitae, en spécifiant le titre d'emploi, avant le 10 juin 1995 à:

Dossier 1547 LE DEVOIR C.P. 6033, Succ. Place d'Armes Montréal, Québec. H2Y 3S6

Advertisement for the City of Laval, featuring job openings for 'Surintendant Eaux et assainissement' and 'Superviseur Électricité et instrumentation'. Includes a list of qualifications and contact information for the recruitment division.

EN BREF

JEUX D'HIVER DE 1998: LA SRC OBTIENT LES DROITS EXCLUSIFS

(Le Devoir) — Radio-Canada a obtenu hier du CIO les droits de diffusion exclusifs des Jeux olympiques d'hiver de 1998, qui auront lieu à Nagano, au Japon. Le Comité international olympique (CIO) a accepté hier une proposition conjointe de la télévision CBC-SRC, qui permettra au télédiffuseur public d'offrir 180 heures de reportages à la télévision française, dont 67 en périodes de pointe, et 240 heures à la télévision anglaise, dont 67 en périodes de pointe. La CBC-SRC versera 16 millions \$ US pour l'obtention de ces droits de diffusion. L'année dernière, la télévision et la radio de la SRC se sont fait octroyer les droits exclusifs de diffusion, au Canada, des Jeux olympiques d'été qui auront lieu à Atlanta en juillet 1996.

TAUX DE MORTALITÉ RECORD

Ottawa (PC) — Le nombre de décès a atteint un sommet sans précédent en 1993 au Canada, tandis que le nombre de naissances baissait par rapport à l'année précédente, surtout parce que les gens vieillissent et ont moins d'enfants, a indiqué hier Statistique Canada. Il y a eu 204 912 décès en 1993, soit 4,3 % de plus qu'en 1992 — il n'y avait pas eu de telle augmentation depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le Québec est champion au pays en ce qui concerne la hausse des décès.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
2190,37	-3,03	+7,61	-0,15	+0,90
	4445,61	4472,75	72,83	386,00

Provigo ne craint plus la concurrence

Remise sur pied, la chaîne caresse même des projets d'expansion au Québec et dans les provinces voisines

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Maintenant bien retombée sur ses pieds, Provigo n'a plus à craindre la concurrence, peu importe d'où elle viendra, affirme le président de l'entreprise, Pierre Mignault.

Au cours d'une rencontre de presse, tenue hier à Montréal, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la compagnie, M. Mignault a dit avoir réussi à renverser la vapeur en faisant de Provigo une société compétitive. Le président du conseil, Pierre Michaud, employant des termes plus crus, a déclaré que Provigo était maintenant « sortie du trou ».

Pierre Mignault a même défié la chaîne ontarienne Loblaw d'essayer de venir s'établir au Québec. « Il y a deux ans, je n'aurais pas aimé qu'ils viennent au Québec. Aujourd'hui, ils peuvent venir et qu'ils se tiennent la langue », a lancé le haut dirigeant de Provigo. N'étant pas à court d'images pour décrire la renaissance de Provigo, Pierre Mignault a comparé la compagnie à un éléphant portant aujourd'hui des espadrilles plutôt que des « babouches ».

du marché de l'alimentation au Québec, et 10,4 % en Ontario.

Les résultats du premier trimestre, dévoilés hier, témoignent du renforcement financier de Provigo. Au cours des trois premiers mois de l'exercice en cours, la société a encaissé un profit net de 13,4 millions \$, comparativement à 10,3 millions \$ pour la même période l'an dernier, c'est-à-dire un accroissement de 30,1 %. Les revenus, si on ne tient pas compte des actifs américains qui ont été vendus en novembre dernier, se sont élevés à 1,26 milliard \$ durant le premier trimestre du présent exercice, par rapport à 1,23 milliard \$ durant les mêmes trois mois l'an dernier, soit une progression de 23,1 %.

Ces résultats financiers, a avancé M. Mignault, constituent « un avant-goût » de la performance de l'entreprise pour l'ensemble de l'année.

Le redressement financier de Provigo se mesure également à l'allègement de sa dette. Provigo affichait à la fin du premier trimestre une dette totale de 770,3 millions \$ et un avoir

des actionnaires de 193 millions \$. À la fin de la même période il y a un an, le détaillant en alimentation cumulait une dette totale de 905,6 millions \$ et un avoir des actionnaires de 295,3 millions \$.

Pour consolider l'entreprise, Provigo a notamment réduit de manière significative son encadrement administratif, en éliminant 500 des 1600 postes de cette nature. Provigo a également procédé à la fermeture l'an passé de 16 magasins qui ne faisaient pas leurs frais.

M. Mignault a par ailleurs confirmé la mise en branle d'un plan d'investissement de 250 millions \$ visant la construction de 30 nouveaux magasins d'ici trois ans, et la rénovation de 140 autres points de vente. Pour l'exercice en cours, la société compte ouvrir cinq nouveaux Maxi, de un à trois Provigo, et un établissement Loeb (en Ontario).

Les marchés urbains de Montréal et de Québec intéressent spécialement Provigo en ce qui a trait à ses plans d'expansion au Québec. Pierre

Mignault a indiqué qu'à moyen terme, l'entreprise souhaitera probablement intensifier sa présence en Ontario et dans les Maritimes. « Nous visons avec l'ouverture de chaque nouveau magasin un retour sur l'investissement de 15 % à l'intérieur des deux premières années », a souligné M. Mignault.

Au chapitre des rénovations, une trentaine de supermarchés Provigo, près d'une dizaine de magasins Maxi et une quinzaine de points de vente Loeb feront peau neuve au cours de l'année.

D'autre part, Provigo a annoncé hier la vente de ses 37 postes d'essence Top Value, situés en Ontario, à la firme Pioneer Petroleum pour un montant de 1,5 million \$. « Avec cette vente, on ne perd rien et on ne gagne rien », a fait savoir M. Mignault.

Provigo, qui exploite quelque 345 supermarchés et 1228 dépanneurs notamment sous les bannières Provigo, Maxi, Axep, Provi-Soir et Dépanneur Proprio, a perdu l'an dernier 98,3 millions \$ sur un chiffre d'affaires de 6,2 milliards \$, un déficit qui incluait la perte de 147 millions \$ subie sur la vente, l'an dernier, de sa division californienne.



Photo Archives
Pour l'exercice en cours, la société compte ouvrir cinq nouveaux Maxi, de un à trois Provigo, et un établissement Loeb (en Ontario).

Un éléphant portant aujourd'hui des espadrilles plutôt que des « babouches »

EN BREF

SURPLUS DE CAISSE DE RETRAITE

(PC) — La CSN s'est adressée à la Cour supérieure du Québec hier pour récupérer les surplus de la caisse de retraite des travailleurs de la mine Carey d'East-Broughton, près de Thetford-Mines, fermée en 1986. Les surplus de la caisse de retraite des 261 employés de cette mine appartenant à Mine Carey Canada, une filiale de Celotex, sont évalués par la centrale syndicale à 2,7 millions \$. Selon la CSN, Mine Carey Canada est allée à l'encontre de ses obligations légales et contractuelles en modifiant « unilatéralement et illégalement » le régime de retraite afin de s'en approprier les surplus. Cette affaire s'apparente à celle des retraités de la compagnie Simonds à Granby que la CSN a poursuivie avec succès.

DEUX JOBS PAIENT MIEUX QU'UNE

Ôttawa (PC) — Alors que les chômeurs se cherchent du travail, de plus en plus de travailleurs prennent un deuxième et même un troisième emploi, révèle Statistique Canada dans un rapport rendu public hier. En 1994, 653 000 personnes, représentant près de 5 % de la main-d'œuvre, occupaient deux emplois. En 1984, cette proportion n'était que de 3,6 %. Au cours de la même période, le nombre de ménages dont un ou des membres pratiquent le cumul d'emplois a grimpé de plus de 50 % pour atteindre 362 000. Et sur ces familles, 166 000 comptaient deux travailleurs à temps plein. Bien que le cumul d'emplois soit habituellement le fait d'un seul des conjoints, Statistique Canada a constaté que dans 34 000 ménages, les deux travailleurs à temps plein occupaient également d'autres emplois. C'est une hausse de 80 % en une décennie.

Bell veut facturer les entreprises pour chaque appel

PRESSE CANADIENNE

Bell Canada veut faire payer les entreprises pour leur service téléphonique en leur facturant chaque communication locale en plus du tarif de base mensuel.

Après en avoir parlé pendant des mois, Bell a annoncé hier la proposition tout en insistant sur le fait que 70 % de ses clients appartenant au monde des affaires y trouveraient leur compte, les coûts étant finalement moindres ou à peu près les mêmes qu'à l'heure actuelle. Le changement mettra fin à la disparité qui consiste à faire payer le même montant aux utilisateurs fréquents qu'à ceux qui font moins d'appels, a indiqué la compagnie téléphonique qui dessert le Québec et l'Ontario.

Mais les critiques soutiennent que la nouvelle structure de tarification n'a pas encore fait l'objet d'un examen complet de la part du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et qu'elle ajoutera de la paperasse à l'administration d'une entreprise. « Nous y sommes

fondamentalement opposés », s'est écrié Douglas Robson, le président du conseil exécutif de l'Alliance canadienne des télécommunications d'affaires. « C'est ce que nous avions par le passé et pire encore », a ajouté Eamon Hoey, un expert en télécommunications.

Bernard Courtois, un des vice-présidents de Bell, a rappelé que la nouvelle structure de tarification ne s'appliquerait qu'aux entreprises et que les clients résidentiels n'ont pas à s'inquiéter le moins du monde. « Il n'y aura pas de surprises. Je peux vous garantir que Bell Canada n'a nullement l'intention de revenir avec de nouveaux tarifs pour tous les abonnés en général. »

Bell a demandé au CRTC d'approuver son plan d'ici janvier.

Défense des consommateurs

Par ailleurs, un groupe représentant les consommateurs et les pauvres affirme qu'on ne tient absolument aucun compte de son opinion au cours des audiences publiques qui décideront si oui ou non les compagnies téléphoniques provinciales seront autorisées à haus-

ser le coût des appels locaux.

Le Centre de défense des questions d'intérêt public (CDQIP) a en effet invité l'expert américain Page Montgomery à se présenter aux audiences hier pour défendre un mémoire qui soutient que la hausse des tarifs locaux est une mauvaise idée. Mais ni les représentants des compagnies de téléphone ni ceux du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ne lui ont posé la moindre question.

L'avocat du CDQIP, Pippa Lawson, a souligné que M. Montgomery n'avait pas eu l'occasion d'expliquer son mémoire, comme on pu le faire à loisir les représentants des compagnies téléphoniques. « Il semble que le CRTC et les autres organismes représentés dans ce processus ne voulaient pas entendre parler de nous, a-t-il déclaré. »

Le CRTC étudie l'augmentation des tarifs locaux dans le cadre d'une proposition de la part des compagnies de téléphone qui procéderait à une réévaluation des taux dans le but de couper ceux des appels interurbains.

ALETA: Roy Maclaren mène croisade en Europe

L'idée d'un accord de libre-échange transatlantique fait son chemin

Genève (PC) — L'idée d'un accord de libre-échange transatlantique (Europe-Amérique du Nord) fait son chemin, estime le ministre canadien du Commerce, Roy Maclaren, qui dit avoir perçu un changement d'attitude chez les ministres responsables du commerce de plusieurs pays, notamment de Grande-Bretagne, d'Allemagne et des États-Unis.

Le ministre canadien a fait ce commentaire à l'occasion d'une tournée qu'il effectue présentement dans sept pays européens justement pour promouvoir l'idée d'une zone

de libre-échange transatlantique. « Il y a un an, il suffisait de soulever la question pour provoquer des sourires amusés. Mais depuis quelque temps le débat porte de plus en plus sérieusement sur la façon d'y arriver », a déclaré le ministre canadien.

Le mois dernier, le secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, Douglas Hurd, a dit soutenir l'idée tout en admettant qu'elle ne serait pas facile à concrétiser. « Ce n'est ni pour cette année, ni pour l'an prochain », a-t-il déclaré.

M. Maclaren reste néanmoins optimiste. Selon lui, la prochaine étape

consistera à réunir une petite équipe de « penseurs » qui feront démarer le projet.

Il a dit avoir obtenu des réponses positives pour l'ALETA (Accord de libre-échange transatlantique) à Londres et à Bonn et précisé que les ministres responsables du commerce en Europe et aux États-Unis en discutaient maintenant ouvertement.

L'idée d'une telle zone de libre-échange est née de la crainte de voir les alliés traditionnels que sont l'Europe et les États-Unis prendre de plus en plus leurs distances.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	Dossier
2970-3279 QUEBEC INC. Brasserie Paré 5034, rue Notre-Dame Est Montréal	Changement de catégorie de Brasserie à Bar et autorisation de spectacles	5034, rue Notre-Dame Est Montréal	Dossier: 1067-263
296806 CANADA INC. Grillades Goody's Goody's Grill 8480, boul. Lacordaire St-Léonard	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	8480, boul. Lacordaire St-Léonard	Dossier: 180-687
3088-7947 QUEBEC INC. Restaurant Kosmos 931, rue Jean-Talon Ouest Montréal	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar	931, rue Jean-Talon Ouest Montréal	Dossier: 212-316
9020-3704 QUEBEC INC. 9020-3704 QUEBEC INC. 1200, rue Provost Lachine	1 Restaurant pour vendre	1200, rue Provost Lachine	Dossier: 257-709
RÔTISSERIE RIBBIES INC. Maître S. Y. P. 3017, rue Masson Montréal	Autorisation de spectacles dans Restaurant pour vendre existant	3017, rue Masson Montréal	Dossier: 634-600
LE BILLARD DIABLOQUE INC. Devif's Pool 13035, rue Sherbrooke Est Montréal	Changement de catégorie et changement de capacité d'un Bar avec spectacles dans Centre Sportif à Bar avec danse, spectacles et films	13035, rue Sherbrooke Est Montréal	Dossier: 952-473
LE GROUPE ELITE NAFA INC. Pizzangic (Le Restaurant) 150 & 150 A, rue Ste-Anne de Bellevue	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	150 & 150 A, rue Ste-Anne de Bellevue	Dossier: 1179-530
NATHALIE LEDUC. ANAS BOUZEKRI Restaurant Eclipse 263, rue Rielle Verdun	1 Restaurant pour vendre	263, rue Rielle Verdun	Dossier: 1185-263
ÉTHIER, Michel Bar Téquila Rock 900, ch. de la Rivière Beauharnois	1 Bar sur terrasse	2, Richardson, Suite 100 Beauharnois	Dossier: 1188-428
9006-5616 QUEBEC INC. Restaurant La Saigonaise 5711, Ch. de la Côte des Neiges Montréal	1 Restaurant pour vendre	5711, Ch. de la Côte des Neiges Montréal	Dossier: 1188-598
CORBIEU, Lucien Restaurant Chez Mikael 1710, boul. Ste-Rose Laval	1 Restaurant pour vendre	1710, boul. Ste-Rose Laval	Dossier: 353-029
2794-4027 QUEBEC INC. L'ours qui Fume Entr. 2019, rue St-Denis Montréal	Autorisation de spectacles dans bar existant	2019, rue St-Denis Montréal	Dossier: 1084-902
BAR MAISON DU STEAK GUTENBERG INC. Bar Maison du Steak Gutenberg 3530 Marlan, app. 1013 Laval	1 Bar avec spectacles 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	3530 Marlan, app. 1013 Laval	Dossier: 865-808
9020-1567 QUEBEC INC. Cités d'Asie 1242, Drummond Montréal	1 Restaurant pour vendre	1242, Drummond Montréal	Dossier: 1084-391
TOPS BILLARD DE LAVAL INC. Tops Billard de Laval Inc. 699, boul. Industriel St-Eustache	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	699, boul. Industriel St-Eustache	Dossier: 1092-725
9003-8993 QUEBEC INC. Caruso 1201, boul. de Maisonneuve Est Montréal	1 Restaurant pour servir	1201, boul. de Maisonneuve Est Montréal	Dossier: 1188-713
9011-8019 QUEBEC INC. Maison de Jade 475, boul. de l'atrium, #104 Charlesbourg	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	475, boul. de l'atrium, #104 Charlesbourg	Dossier: 1188-994
DÉPAN-ESCOMPTE COUCHE-TARD INC. Dépan-Éscompte Couche-Tard Inc. 1600 St-Martin Est Tour B, bur. 280 Laval	1 Restaurant pour vendre	1298, rue Van Home Outremont	Dossier: 1189-133
LA FRANGILOTTE INC. Billard Colors 1005, boul. St-Laurent Montréal	1 Bar	1005, boul. St-Laurent Montréal	Dossier: 1038-066

Appuyez la campagne de vente d'arachides de La Fondation du rein.

LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

Conseil scolaire de l'île de Montréal

AVIS PUBLIC BUDGET POUR L'ANNÉE 1995-1996

AVIS est donné, en conformité avec les articles 278 et 446 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.1-13.3), que le Conseil scolaire de l'île de Montréal procédera à l'étude de son budget pour l'année scolaire 1995-1996, lors de la séance ordinaire du lundi 19 juin 1995 qui débutera à 17 h 30, en la salle des délibérations du Conseil situé au 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Donné à Montréal, ce 2 juin 1995.

Le secrétaire général, Yves Carrières

La fiesta camping

Les plus grandes marques, de judicieux conseils sur l'achat et l'entretien d'une tente, une ambiance qui vous sortira de l'ordinaire et un goûter. C'est la Fiesta à votre Boutique L'Aventurier de Laval.

Samedi 3 juin : 10h00 à 17h00
Dimanche 4 juin : 11h00 à 17h00

Sur place, les représentants de Eureka!, The North Face et Sierra Designs.

- Tentes • Sacs de couchage et sacs à dos
- Accessoires de camping • Embarcations
- Accessoires et vêtements techniques pour la nautisme
- Bottes et accessoires pour la randonnée
- Prêt-à-porter

Présentez cette annonce et recevez gratuitement une casquette L'Aventurier.

L'AVENTURIER
Vente • Location • Destinations aventure

Laval : Centre Décor 440, 3912, Aut. 440 O., 681-8030
Vaste choix de tentes en exposition. Venez choisir la vôtre!

GRANDEUR NATURE

ÉCONOMIE

Trimestre très profitable pour trois banques

LE DEVOIR

La série des profits records pour les banques s'est poursuivie. Au cours du deuxième trimestre de 1995, le revenu net de la Banque Royale s'est élevé à 304 millions \$, en hausse de 11 % par rapport au trimestre correspondant en 1994. Les réductions des provisions pour pertes sur créances et des frais autres que d'intérêt ont largement compensé le recul des autres revenus provoqué par la faiblesse des marchés de valeurs mobilières, a déclaré la Royale.

Au cours du deuxième trimestre, la banque a ramené à 600 millions \$ son estimation des provisions pour pertes sur créances pour l'exercice en cours, qu'elle fixait à 640 millions au trimestre précédent. Parmi les autres progrès accomplis, soulignons une diminution de 400 millions \$ ou de 20 % du montant net des prêts à intérêts non comptabilisés, l'élargissement de la marge nette d'intérêt et une baisse

de 3 % des frais relatifs aux ressources humaines.

Le bénéfice par action s'est situé à 83 cents par rapport à 74 cents au deuxième trimestre de l'an dernier. Le rendement de l'actif moyen a été de 0,73 % contre 0,67 % et l'actif moyen a progressé de 4,1 milliards \$ ce trimestre pour s'établir à 170,8 milliards \$. Le rendement de l'actif moyen des actionnaires ordinaires s'est établi à 16,3 % comparativement à 16,1 % l'an dernier.

Pour les six premiers mois de 1995, le revenu net s'est établi à 623 millions \$, 9 % de plus qu'au premier semestre de 1994. Par action, le bénéfice est passé de 1,56 \$ à 1,71 \$. Le rendement cumulé de l'actif moyen s'est établi à 0,73 %, contre 0,70 % au premier semestre de 1994-1995, tandis que le rendement de l'actif moyen des actionnaires ordinaires s'est chiffré à 16,8 % comparativement à 17 % il y a un an.

Enfin, la banque Royale précise que le montant net des prêts à intérêts non

comptabilisés, exprimé en pourcentage du total des prêts et des acceptations bancaires, était tombé à 1,4 % au 30 avril 1995, comparativement à 1,7 % au dernier trimestre et à 1,9 % il y a un an. La banque s'attend à ce que le montant net des prêts à intérêts non comptabilisés poursuive son mouvement à la baisse pendant tout le reste de 1995, pour se situer en fin d'exercice autour de 1 % du total des prêts et des acceptations.

La Banque Laurentienne, pour sa part, a annoncé hier un revenu net de 9,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 1995, comparativement à 9,3 millions \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Le revenu net par action ordinaire de 44 cents et le rendement de l'actif des actionnaires ordinaires de 9,1 % pour le trimestre sont identiques aux chiffres correspondants pour la même période en 1994.

Pour les six mois terminés le 30 avril 1995, le revenu net totalise 19,4

millions \$, contre 18,7 millions \$ en 1994, et le rendement de l'actif des actionnaires ordinaires pour la période a été de 9,6 % comparativement à 8,9 % en 1994.

Et à la Banque CIBC, on a annoncé un revenu net de 192 millions \$ (76 cents par action), pour le deuxième trimestre terminé le 30 avril, contre 217 millions \$ (86 cents par action), pour la même période l'an dernier. Le revenu net du premier semestre s'est établi à 447 millions \$, une hausse de 16 millions \$ ou 3,7 % par rapport à la période correspondante en 1994.

«Les revenus sont demeurés soutenus (sic) pour les services bancaires personnels et commerciaux, a déclaré par voie de communiqué le président du conseil de la Banque CIBC, Al Flood. Nos opérations d'investissement ont toutefois été touchées par la faiblesse accrue des marchés financiers et les investissements planifiés dans nos opérations de base.»

DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3731	Hong-Kong (dollar)	0,1831
Allemagne (mark)	0,9749	Indonésie (rupiah)	0,000614
Australie (dollar)	1,0184	Italie (lire)	0,000862
Barbade (dollar)	0,6805	Jamaïque (dollar)	0,0420
Belgique (franc)	0,048174	Japon (yen)	0,01618
Bermudes (dollar)	1,3937	Mexique (peso)	0,2248
Brésil (real)	1,6159	Pays-Bas (florin)	0,8847
Caribbes (dollar)	0,5069	Portugal (escudo)	0,00950
Chine (renminbi)	0,1648	Royaume-Uni (livre)	2,1935
Espagne (peseta)	0,01151	Russie (rouble)	0,000272
États-Unis (dollar)	1,3731	Singapour (dollar)	0,9845
Europe (ECU)	1,8193	Suisse (franc)	1,1946
France (franc)	0,2770	Taiwan (dollar)	0,0535
Grèce (drachme)	0,00641	Venezuela (bolivar)	0,00806

SOURCE BANQUE DE MONTREAL

TAUX D'INTÉRÊTS - TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 1er juin 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques

Banque	Dépôt à terme	certif. placem.	certif. placem.	certif. placem.	Prêts hypoth.	Prêts hypoth.	Prêts hypoth.	Prêts pers.
	30-59 jours	1 an	3 ans	5 ans	1 an	3 ans	5 ans	taux min.
Desjardins*	—	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	9,750
CIBC	6,250	6,375	6,500	6,625	8,400	8,625	8,875	—
Laurentienne	6,000	6,125	6,250	6,625	8,400	8,625	8,875	9,250
de Montréal	6,000	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	9,250
Banque Nationale	6,000	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	9,500
Banque Scotia	5,750	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	11,000
Banque Royale	6,000	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	10,250
Toronto-Dominion	5,750	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	11,000
Hongkong	6,000	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	—
BNP	6,400	6,500	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	—

*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies

Fiducie	Dépôt à terme	certif. placem.	certif. placem.	certif. placem.	Prêts hypoth.	Prêts hypoth.	Prêts hypoth.	Prêts pers.
	30-59 jours	1 an	3 ans	5 ans	1 an	3 ans	5 ans	taux min.
Canada Trust	6,250	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	11,750
Fid. Sunlife	6,250	6,500	6,625	7,000	8,400	8,625	8,875	—
Fid. Desjardins	6,250	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	—
Tr. Général	6,000	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	9,250
Tr. Laurentienne	6,250	6,375	6,500	6,875	8,400	8,625	8,875	—
Tr. PrêtRev.	6,375	6,375	6,500	7,000	8,500	8,625	8,875	—
Trust Royal	6,250	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	10,250
Tr. LaCapitale	6,800	6,900	6,875	7,150	9,375	9,250	9,500	—
Gr. Mutuelle	5,500	6,200	6,450	6,700	8,500	8,625	8,875	—
Sherbrooke Trust	6,000	6,375	6,500	6,875	8,500	8,625	8,875	9,25

Les pilotes d'Air Canada menacent de recourir à des moyens de pression

GÉRARD BÉRUBÉ LE DEVOIR

Les menaces de moyens de pression s'intensifient chez les pilotes des transporteurs régionaux d'Air Canada. Leur convention collective étant échue depuis hier, et en cette période de forte embauche chez Air Canada, ils entendent forcer l'application d'une sentence arbitrale, qui tarde toujours, ordonnant la fusion de la liste d'ancienneté entre eux et les pilotes du transporteur national obtenue le 30 mars dernier. L'été pourrait être long, lance-t-on en guise d'avertissement.

Les dirigeants syndicaux des 800 pilotes des filiales régionales d'Air Canada se sont réunis à Calgary, mardi, afin de déterminer la marche à suivre afin d'offrir un contre-poids à «l'intransigeance de la direction d'Air Canada». «Les pilotes régionaux trouvent déplorable et de mauvaise foi que les directives du syndicat ainsi que les dispositions mêmes de la sentence arbitrale soient ignorées», a enchaîné un membre de l'Association canadienne des pilotes de lignes (CALPA-ACPL), qui a requis l'anonymat. La convention collective est échue depuis hier chez Air Alliance, Air Ontario et Air Nova; elle ne prend fin qu'en décembre chez Air BC mais ces derniers ont promis de participer aux moyens de pression.

En envisageant, dans un premier temps, déposer une plainte devant le Conseil canadien des relations de travail. Mais le ton pourrait vite être haussé. «L'été pourrait être long et chaud pour Air Canada si elle ne respecte pas le mandat obligatoire de négocier la fusion des listes d'ancienneté.»

Dans sa décision du 29 mars dernier, l'arbitre Michel G. Picher avait ainsi analysé les prétentions de la CALPA portant sur la fusion des listes d'ancienneté entre les pilotes d'Air Canada et ceux de ses filiales à 100 % Air Alliance, Air Nova, Air Ontario, Air BC et NWT Air. Dans un volumineux document de 83 pages, l'arbitre a reconnu que tous ces pilotes évoluaient sous la responsabilité d'un seul employeur, et a ordonné la mise en application de cette nou-

velle liste une fois le retour au travail du dernier pilote d'Air Canada présentement mis à pied.

Ce faisant la CALPA, trouvant sa source d'inspiration d'un consensus parmi les pilotes, remportait une bataille menée depuis quatre ans. Cette reconnaissance d'une seule liste d'ancienneté prenait d'autant plus d'importance qu'Air Canada est présentement entrée dans une forte période d'embauche. Dans le nouvel environnement dit de «ciel ouvert», Air Canada prévoit l'ajout d'une douzaine d'appareils à sa flotte cette année afin de desservir les nouvelles liaisons transfrontières, et l'embauche d'au moins 600 pilotes. Une fusion de la liste d'ancienneté étendrait le processus d'offres d'emploi aux pilotes des transporteurs régionaux.

Aux lendemains de la décision arbitrale, Air Canada, par la voix de sa porte-parole, Nicole Couture-Simard, déclarait au DEVOIR que le transporteur ne voyait pas d'inconvénient à se soumettre aux conditions imposées par la sentence si telle était la volonté des pilotes. «On ne peut pas se permettre, et on ne veut surtout pas se mettre les pilotes à dos», avait déclaré Mme Couture-Simard. Or, depuis, le front commun syndical s'est disloqué. «Les pilotes d'Air Canada ont voulu se désengager. Un groupe de 243 pilotes s'est formé. Ces pilotes menacent aujourd'hui de quitter la CALPA. C'est ce front commun, qui vient de nouveau opposer les pilotes d'Air Canada et ceux des filiales, qui a fait reculer Air Canada, a poursuivi notre source. Lors qu'Air Canada mettait l'emphase sur le développement des routes régionales, ils étaient les premiers à vouloir que l'on pousse ensemble vers la fusion de ces listes d'ancienneté. Maintenant que le vent a tourné en leur faveur...»

Chez Air Canada, on s'en remet à cette scission pour inviter les représentants syndicaux à régler le différend entre eux. Et dans une lettre écrite au président de la CALPA le 19 avril dernier, le président du conseil, président et chef de la direction, Hollis Harris, a ramené la portée de la sentence à un enjeu interne à la CALPA. «Air Canada n'était pas partie prenante à l'arbitrage, comme elle n'est liée d'aucune façon à son issu.»

EN BREF

UNIBROU ET CAE SONT COURONNÉES

La 15^e édition du concours les Mercuriales, organisé par la Chambre de commerce du Québec, a connu son dénouement hier, au cours d'une soirée réunissant les personnalités du monde des affaires du Québec. Au cours de ce gala, Unibrou et CAE Electronique ont été couronnées «Entreprise de l'année», pour les catégories PME et grande entreprise respectivement. Le nom des lauréates ont également été dévoilés pour 10 catégories additionnelles et celui de CAE revient dans trois d'entre elles (Affaires internationales, Innovation et design, R&D) alors qu'Unibrou a reçu une distinction pour son marketing.

LA SBS ACHÈTE LA BANQUE WARBURG

Londres (Reuter) — Les actionnaires de la banque Warburg ont avalisé hier à une large majorité le rachat des activités de banque d'affaires du groupe par la Société de Banque suisse (SBS). La transaction s'élève à 860 millions de livres (1,85 milliard \$ US). La banque britannique avait convoqué une assemblée spéciale, avec pour seul ordre du jour ce rachat. Peter Hardy, ancien directeur de Warburg, a noté que la fusion était rendue nécessaire par «une expansion et des augmentations de coûts injustifiées.»

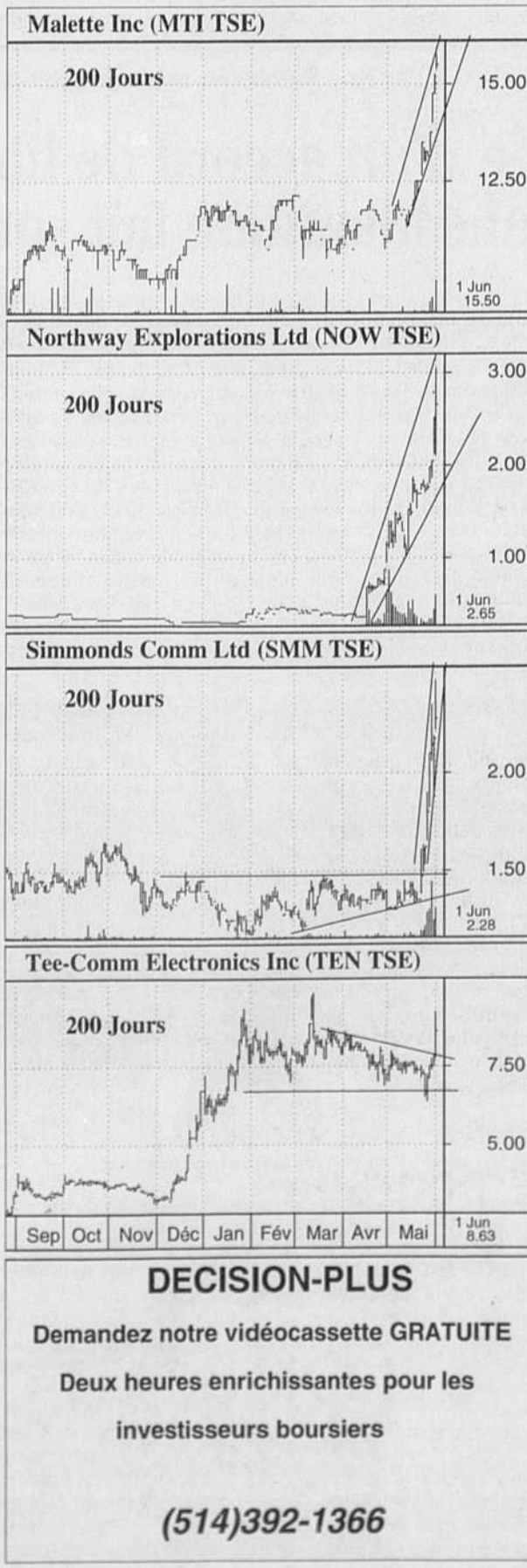
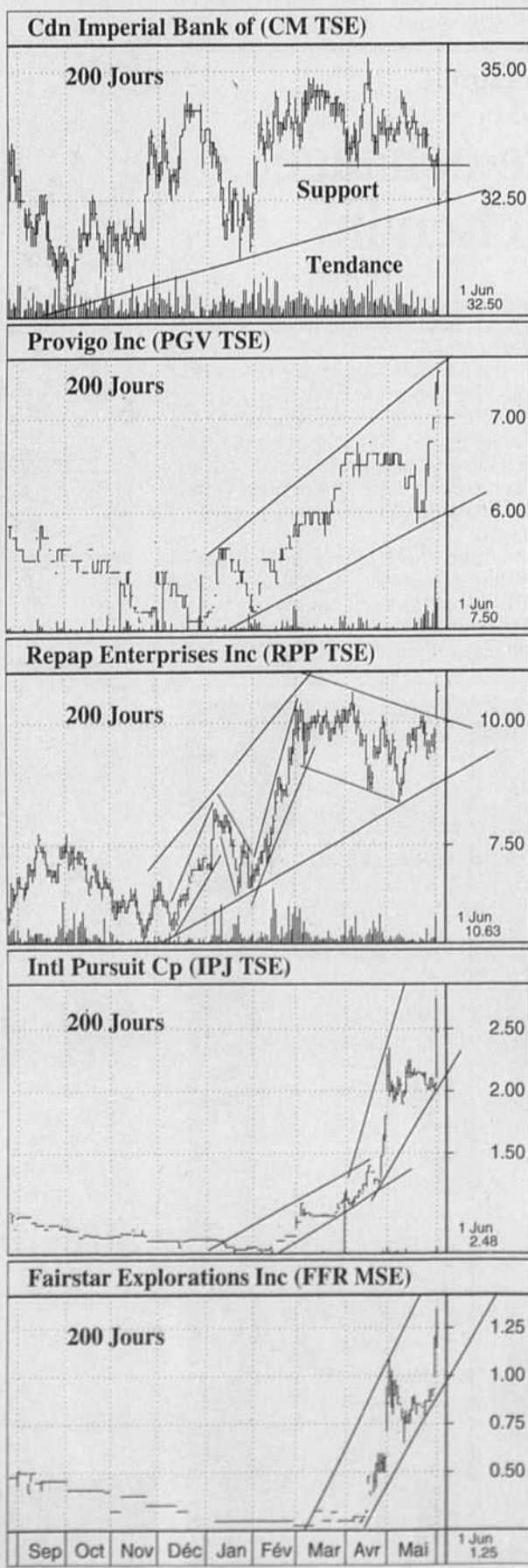
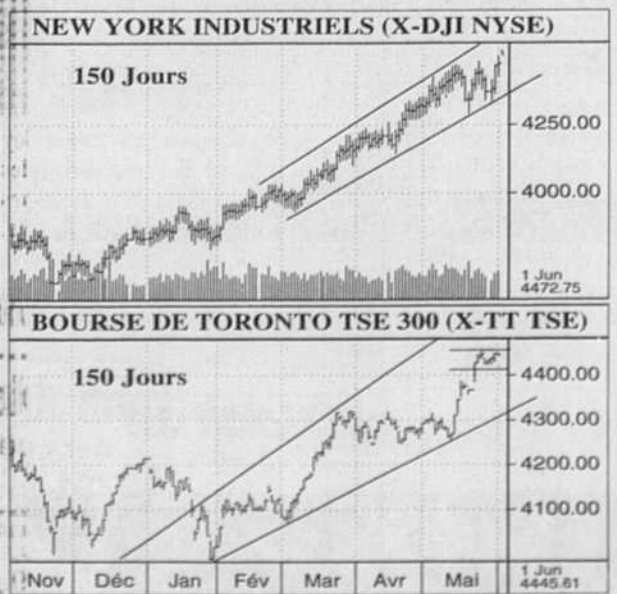
COUP D'ŒIL BOURSIER

Il y aura toujours des cas d'exception

MICHEL CARIGNAN COLLABORATION SPÉCIALE

Dans son deuxième jour consécutif en hausse depuis qu'il a touché sa ligne de tendance, l'indice industriel américain teste maintenant sa résistance à court terme. A Toronto, le TSE 300 continue de faire la sieste. Les indices des différents secteurs continuent à tourner autour du pot. Petites hausses et petites baisses, mais aucune direction officielle n'apparaît encore à court terme. Par contre, comme je l'ai démontré à maintes reprises, il y aura encore et toujours des cas d'exception. En un clin d'oeil, j'ai passé en revue les titres les plus transigés et constatez ce que j'ai découvert: en fait, il y a toujours, aussi, des titres bougeant dans les deux directions. Celui de la Banque de Commerce en est un exemple. Sa chute d'hier brise son support des trois derniers mois et menace sa tendance haussière de l'année sur un volume dangereusement fort. Je sais cependant que vous aimez mieux voir des titres forts que des titres faibles. Alors allons-y! A l'instar de Métro Richelieu, qui reste très fort, Provigo montre maintenant, lui aussi, une belle tendance haussière sur de forts volumes. Bien qu'un peu haut dans son couloir, le mouvement inverse sa tendance baissière des cinq dernières années.

La fin du prochain repli pourrait offrir une bonne occasion. Repap montre une reprise de sa tendance haussière après deux mois de correction. Fairstar Exploration et Intl Pursuit maintiennent aussi une très forte tendance haussière sur les volumes de transaction les plus importants de l'année. Parmi les plus performants du mois de mai, on retrouve aussi les titres de Malette, de Northway Exploration et de Simmonds. Il est préférable, toutefois, d'attendre une correction ou un mouvement horizontal de quelques jours, suivi d'une reprise, avant de sauter là-dessus. D'ailleurs, j'ai démontré le titre de Simmonds à 1,80 \$ dans l'édition du 28 mai. Actuellement, c'est plutôt l'occasion d'une prise de profit à court terme.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)		
BOURSE DE MONTRÉAL						
XXM:Indice du marché	13237	2190.37	-	-		
XCB:Bancaire	5535	2561.52	-16.94	-0.7		
XCO:Hydrocarbures	1152	1750.88	-5.28	-0.3		
XCM:Mines et métaux	3058	2841.89	+5.12	0.2		
XCF:Produits forestiers	928	3022.30	-65.13	-2.1		
XCI:Biens d'Équipement	2879	2154.30	+5.53	0.3		
XCU:Services publics	1466	1912.58	-3.70	-0.2		
BOURSE DE TORONTO						
TSE 35	12132	235.13	-0.16	-0.1		
TSE 100	*	269.57	-0.16	-0.1		
TSE 200	*	269.03	-0.27	-0.1		
TSE 300	33928	4445.61	-3.03	-0.1		
Institutions financières	4953	3328.92	-10.85	-0.3		
Mines et métaux	2273	4315.01	+4.24	0.1		
Pétrolières	3684	4605.87	-12.22	-0.3		
Industrielles	6075	2860.59	-7.94	-0.3		
Aurifères	4026	10432.59	+48.05	0.5		
Pâtes et papiers	3099	4978.19	-6.35	-0.1		
Consommation	2964	7057.42	+11.41	0.2		
Immobilières	2245	1733.85	-3.44	-0.2		
Transport	905	4932.49	-43.54	-0.9		
Pipelines	315	3814.77	-	-		
Services publics	868	3315.07	-7.21	-0.2		
Communications	1176	8182.36	+24.72	0.3		
Ventes au détail	883	3858.37	-15.39	-0.4		
Sociétés de gestion	456	5304.39	+36.30	0.7		
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	28396	802.40	+14.87	1.9		
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	31943	4472.75	+7.61	0.2		
20 Transports	4568	1658.34	-4.65	-0.3		
15 Services publics	4362	205.64	-0.79	-0.4		
65 Dow Jones Composé	40873	1469.69	-0.63	-0.0		
Composite NYSE	*	286.73	+0.29	0.1		
Indice AMEX	*	468.93	-0.05	-0.0		
S&P 500	*	533.49	+0.08	0.0		
NASDAQ	*	868.82	+4.24	0.5		
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
REVENUE	2171	3.15	3.10	3.10	-	-
CDN IMPERIAL BK	1806	33.50	32.38	32.50	-0.88	-2.6
LABATT JOHN LTD	1410	25.50	25.00	25.25	+0.50	2.0
REPAP ENTR INC	1264	10.75	10.13	10.63	+0.88	9.0
SIMMONDS COMM L	1220	2.47	2.22	2.28	+0.11	5.1
PAN EAST PETR CP	1173	4.75	4.40	4.50	-	-
BREAKWATER RES	1027	0.10	0.09	0.10	+0.01	11.1
NORTHWAY EXPL	1016	3.05	2.10	2.65	+0.16	6.4
SEAGRAM CO LTD	935	41.13	40.50	41.00	-	-
ROYAL BANK OF CDA	923	30.50	30.13	30.25	-	-
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MARKBOROUGH	2300	2.10	2.10	2.10	-	-
CAE INC	920	9.00	8.75	8.88	-	-
STELCO INC A	660	6.75	6.63	6.75	+0.25	3.8
ROGERS COMM INC B	506	15.50	15.50	15.58	-0.13	-0.8
LABATT JOHN LTD	489	25.38	25.00	25.38	+0.50	2.0
NATL BANK OF CDA	390	10.50	10.13	10.13	-0.38	-3.6
CHESBARI RES INC	338	0.42	0.42	0.42	-0.08	-16.0
PALACE EXPL INC	327	0.13	0.10	0.11	+0.01	10.0
CDN IMPERIAL BK	325	33.50	32.38	32.50	-0.88	-2.6
BCE INC	303	43.13	42.75	43.00	-	-

LE DEVOIR

LE MONDE

Après la Russie, l'Ukraine aura aussi une «relation spéciale» avec l'OTAN

Bruxelles (AFP) — L'OTAN et l'Ukraine vont développer une «relation spéciale» après l'adoption par Kiev de son programme individuel du Partenariat pour la Paix, a annoncé hier le secrétaire général de l'Alliance Willy Claes, au lendemain de la reconnaissance d'un statut spécial pour la Russie.

«Immédiatement après la finalisation de ce programme, nous inviterons le gouvernement d'Ukraine à envoyer des ministres pour organiser une rencontre spéciale à 16+1 afin de «développer une relation spéciale», a déclaré M. Claes devant la presse, à l'issue d'une rencontre avec le président ukrainien Leonid Kouchma.

M. Claes n'a pas précisé quand l'Ukraine approuvera son programme individuel du Partenariat pour la Paix. Il a ajouté que les modalités d'une relation spéciale avec Kiev restaient à définir.

«Nous sommes prêts à développer une relation spéciale avec l'Ukraine», a souligné le secrétaire général de l'Alliance, en souhaitant «finaliser aussitôt que possible un programme individuel de Partenariat pour la Paix. L'Ukraine est un «pays qui a un rôle spécifique dans le développement d'une architecture de sécurité européenne», a fait valoir M. Claes.

Mercredi, la Russie avait approuvé formellement à Noordwijk (Pays-Bas), en marge d'une réunion ministérielle de l'OTAN, deux documents lui conférant un statut spécial dans ses relations avec l'Alliance atlantique: son programme individuel du Partenariat pour la Paix et un document-cadre lançant un «dialogue régulier et transparent» entre les deux partenaires.

Les pays d'Europe centrale et orientale ont tous adhéré au programme-cadre du Partenariat et 13 d'entre eux dont la Russie ont ap-

prouvé ensuite un programme individuel de coopération militaire, destiné à mieux prendre en compte les besoins spécifiques du partenaire.

La Russie est le seul partenaire à avoir conclu en outre avec l'OTAN un document spécial définissant les principes d'un «dialogue régulier et transparent» entre les deux partenaires.

Selon un diplomate, la future relation qu'établiront l'OTAN et l'Ukraine «ne sera pas à la même échelle» que celle qui vient d'être lancée avec la Russie. Au cours des derniers mois, Kiev s'est montrée très intéressée pour développer une relation spéciale avec l'OTAN, précise-t-on au siège de l'Alliance.

L'Ukraine a été l'un des premiers pays d'Europe orientale à adhérer au programme-cadre du Partenariat pour la Paix, en l'occurrence le 8 février 1994. Le fait que Kiev n'ait, depuis cette date, toujours pas finalisé

de programme individuel avec l'Alliance pourrait s'expliquer par la volonté des Ukrainiens de se voir reconnaître un statut spécial, à l'image de celui qui a été proposé à Moscou.

Le Partenariat pour la Paix est un programme de coopération militaire lancé par l'OTAN début 1994, essentiellement à l'intention des anciens membres du Pacte de Varsovie et des Républiques issues de l'ex-Union soviétique, 26 pays aujourd'hui y ont adhéré. Il n'apporte aucune garantie de sécurité et est souvent considéré comme une première étape vers une adhésion à l'Alliance atlantique par des pays comme la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie ou la Hongrie.

À la différence de la Russie qui y est fermement opposée, M. Kouchma a souligné hier devant la presse que l'élargissement de l'OTAN était un «processus naturel».

EN BREF

EL DAILY NEWS
POR FAVOR

New York (AFP) — Le quotidien new-yorkais *Daily News* a annoncé hier le lancement mercredi prochain d'une édition bilingue anglo-espagnole intitulée *El Daily News*, second journal destiné aux quelque 1,8 million d'hispanophones de New York. *El Daily News* sera distribué dans 4000 points de vente, dans les secteurs à forte concentration hispanique de la ville, a indiqué Adrienne Rhodes, directeur de la communication du journal. Mme Rhodes a refusé d'indiquer une prévision de tirage ainsi que le montant des investissements, le qualifiant simplement de «significatif». Vendu 50 cents, le même prix que le *Daily News*, le nouveau quotidien fera de 48 à 64 pages en mettant l'accent sur les informations en provenance d'Amérique latine. Il paraîtra uniquement les cinq jours de la semaine et entrera en concurrence directe avec *El Diario-La Prensa*, publié intégralement en espagnol six jours par semaine depuis 82 ans, avec une diffusion moyenne de 51 000 exemplaires.

placité de crimes contre l'humanité. Aujourd'hui âgé de 80 ans, Paul Touvier avait été le chef du renseignement de la milice de Lyon (centre-est). La milice constituait pendant la Seconde Guerre mondiale une force supplétive des forces allemandes occupant la France. La Cour d'appel de Versailles, près de Paris, avait rejeté le 4 avril dernier une nouvelle demande de mise en liberté en sa faveur. Touvier a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité le 20 avril 1994 par la Cour d'assises de Versailles. Celle-ci l'a jugé coupable d'avoir fait exécuter sept otages juifs le 29 juin 1944, pour venger la mort la veille de Philippe Henriot, secrétaire d'Etat à l'information du régime collaborationniste de Vichy, tué par la Résistance. Une précédente requête en faveur de sa remise en liberté avait été rejetée en mai 1994, juste après son procès.

ARRESTATION DU BRAS DROIT DE CARLOS

Wiesbaden (Allemagne) (AFP) — Le bras droit de Carlos, Johannes Weirich, un Allemand de 48 ans considéré comme un des terroristes les plus dangereux du monde, a été arrêté hier dans un faubourg d'Aden, au Yémen, a-t-on appris auprès de la police criminelle allemande (BKA). Après plus de vingt ans de cavales et d'attentats, il a été arrêté sans opposer de résistance à la police yéménite, selon l'hebdomadaire allemand *Focus* qui a révélé le premier l'information dans un communiqué hier soir. Weirich faisait l'objet de quatre mandats d'arrêts délivrés par la justice allemande pour différents attentats en Europe. Son arrestation intervient moins d'un an après celle de son patron, le Vénézuélien Illich Ramirez Sanchez, alias Carlos.

ATHÈNES ACCUSE ANKARA

Athènes (Reuter) — La Grèce a accusé hier la Turquie de «provocations artificielles» contre Athènes en annonçant des manœuvres militaires en mer Egée quelques heures seulement après que le Parlement grec eut étendu les eaux territoriales grecques. Le Parlement grec a approuvé dans la nuit de mercredi à jeudi un traité international autorisant la Grèce à étendre ses eaux territoriales de six à 12 milles, mesure que la Turquie verrait comme un *casus belli*. La Turquie a aussitôt déclaré qu'elle maintenait des manœuvres navales de deux semaines en mer Egée prévues à partir d'hier, malgré le vote du Parlement grec. Faisant allusion à ces manœuvres combinées aériennes, navales et terrestres, Evangelos Venizelos, porte-parole du gouvernement grec, a accusé Ankara de recourir «à sa pratique habituelle de tension et provocations artificielles».

REJET DU POURVOI DE PAUL TOUVIER

Paris (AFP) — La Chambre criminelle de la plus haute instance judiciaire française, la Cour de cassation, a rejeté hier à Paris le pourvoi formé par l'ancien milicien pro-nazi français Paul Touvier contre sa condamnation à la réclusion à perpétuité pour com-

L'épidémie du virus Ebola a été stoppée

Genève (Reuter) — La propagation du virus Ebola, qui a causé la mort de 164 des 211 personnes connues pour avoir été contaminées, semble avoir été complètement stoppée, a annoncé hier l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Elle précise que le nombre de cas détectés depuis le début de l'épidémie continue d'augmenter, mais il s'agit presque exclusivement de personnes contaminées entre janvier et mars derniers et dont on sait désormais qu'elles ont été victimes du virus.

«Le Comité international de coordination scientifique et technique, ainsi que l'équipe de l'OMS au Zaïre, a confirmé aujourd'hui (jeudi) que la phase intense de l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola est terminée», déclare l'Organisation dans un communiqué.

«Les spécialistes s'attendent encore à un certain nombre de cas nouveaux frappant des personnes actuellement en phase d'incubation, mais la transmission semble avoir été complètement stoppée», précise-t-elle.

Tous les cas recensés l'ont été dans la province de Bandundu, pour l'essentiel dans la ville de Kikwit, à quelque 500 km à l'est de Kinshasa.

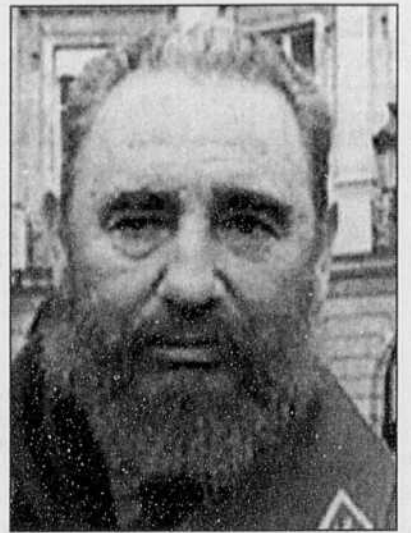
Castro donne un signe d'ouverture en libérant six prisonniers politiques

La Havane (AFP) — Sebastian Arcos Bergnes, le plus connu des six prisonniers politiques cubains relâchés ces derniers jours, a estimé hier que ces libérations signifiaient «le début d'un processus d'ouverture minimum» à Cuba.

«Je ne considère pas cette mesure comme un fait isolé. Elle fait partie d'un processus d'ouverture minimum qui doit se poursuivre avec la libération de tous les prisonniers d'opinion», a déclaré à l'AFP Sebastian Arcos, libéré mercredi de la prison de Ariza (province de Cienfuegos, à quelque 300 km à l'est de La Havane), où il purgeait une peine de quatre ans et huit mois pour «propagande ennemie».

Corresponsable avec son frère, Gustavo Arcos Bergnes, du Comité cubain pour les droits de l'homme (CCDDH, illégal), Sebastian Arcos, 64 ans, déjà emprisonné de décembre 1981 à mai 1987, a confirmé que sa libération n'avait été soumise à aucune condition de la part des autorités cubaines.

«Je n'accepterai à aucun moment la sortie du pays, l'exil forcé», déclare-t-il, en ce premier jour de liberté, quelques heures après avoir retrouvé sa maison du quartier d'Aldabo,



dans la périphérie de La Havane, dont les murs sont toujours recouverts d'énormes graffitis rouges dénonçant la dissidence.

Interrogé sur ses conditions de détention, Sebastian Arcos affirme qu'elles étaient «très mauvaises» au début de sa détention, en janvier 1992, mais qu'elles s'étaient améliorées l'an passé, notamment sur le plan alimentaire, grâce à la nomination d'un nouveau directeur à la pri-

son d'Ariza ayant développé les activités agricoles au sein de l'établissement où sont internés plus de 2000 détenus.

«A aucun moment je n'ai été maltraité physiquement», indique-t-il, ajoutant cependant que nombre de prisonniers étaient encore victimes de coups et de mesures vexatoires de la part de certains de leurs gardiens.

«Depuis hier, je suis de nouveau un activiste des droits de l'homme», a-t-il encore déclaré, ajoutant qu'il comptait effectuer un séjour temporaire en France à compter de samedi.

Le dernier des six dissidents à être sortis de prison, Indamiro Restano, condamné en mai 1992 à 10 ans d'emprisonnement pour «rebellion», a pour sa part indiqué hier qu'il comptait effectuer un séjour temporaire en France à compter de samedi.

Il a également confirmé que sa remise en liberté s'était effectuée sans aucune condition, les autorités cubaines ayant renoncé à lui proposer une libération assortie d'un exil, comme elles l'avaient également fait dans le passé avec Sebastian Arcos, selon des sources dissidentes.

Des Cubains réfléchissent à l'après-castrisme

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Dans la sphère non gouvernementale, à Cuba, l'on retrouve divers groupes qui s'occupent d'habitat, d'environnement, voire de jardins communautaires. Tous ces groupes s'efforcent de tisser des liens avec leurs homologues de l'étranger, par le biais de réseaux associatifs. L'un de ces pôles d'ouï pourrait émerger une «société civile» davantage identifiable, consciente et efficace se situe au Centro de estudios sobre America (CEA, Centre d'études des Amériques) qui a établi des liens, entre autres, avec le Latin American Studies Association (LASA), organisme auquel contribue notamment la fondation Ford, aux États-Unis.

Aurelio Alonso Tejada, sociologue et professeur à la Faculté de philosophie de La Havane, est le directeur des projets du CEA, une organisation scientifique fondée en 1978 à laquelle il est rattaché depuis 1988. Le CEA publie la revue *Cuadernos de Nuestra America*, un outil de rayonnement «interdisciplinaire» pour une intelligentsia qui réfléchit à des thèmes économiques et politiques ainsi qu'à aux phénomènes plus concrets auxquels doit faire face une

société aux prises avec le blocus américain depuis 34 ans: recours à l'énergie solaire ou à la bioénergie, pour s'en tenir à une catégorie.

M. Tejada commence par affirmer que «la démocratie est très limitée, sous tous les horizons, même dans les pays à grandes traditions démocratiques». S'agissant de son propre pays, il s'agirait de prévoir comment la génération qui n'a pas connu les années des «barbudos» et de la Révolution naissante gèrera les institutions, une fois que ne jouera plus le consensus identifiable autour de Fidel Castro, fondé sur la «légitimité», car «personne ne pourra tenir le même poste avec le même charisme».

Dès maintenant à Cuba l'on sent au niveau des pouvoirs municipaux des signes de décentralisation véritable, dit-il. Tejada n'adopte pas une ligne contestataire du régime. Il réfléchit à une transition qui tiendrait compte du besoin de dépasser le «formalisme» qui a pu caractériser les assemblées élues, «comme dans les anciens pays de l'Est où le Parlement ne signifiait pas grand-chose». Cuba est dirigée, selon sa loi fondamentale, par un Conseil d'Etat qui élit le président; l'Assemblée du pouvoir populaire pourrait jouer dans le pays un rôle différent de celui qu'on lui attribue pour l'instant, suggère-t-il.

Sur l'importance de la position américaine face au régime de La Havane, M. Tejada n'en conteste pas l'ampleur. Il dit déceler une conjoncture à la fois «spéciale et contradictoire». De même que Washington semble s'engager dans une course effrénée, depuis quatre ans, pour accentuer l'asphyxie de l'«ennemi» cubain — Clinton a bloqué en août dernier les virements de fonds que les familles émigrées adressaient à leurs parents restés à Cuba — de même on sent un retournement dans l'opinion qui n'est plus acquise globalement aux thèses de faucons tels Jesse Helms et Robert Torricelli. Ces lieux de changement à partir du territoire américain, Aurelio Tejada les entrevoit dans les prises de position de certains milieux d'affaires, dans les énoncés de certains groupes d'émigrés cubains et, surtout dans quelques titres très influents tels le *New York Times* et le *Washington Post*.

Quand on lui demande si le statut de l'intellectuel a pu se modifier au fil des ans à Cuba, M. Tejada fait une pause: «Aujourd'hui, l'espace est de beaucoup plus grand qu'il y a cinq ou dix ans». Il a pour sa part l'objectif, au CEA, de «récupérer pour les secteurs académiques le rôle qu'ils ont pu déjà jouer dans la société cubaine».

Sur elles au moment du drame. Au fur et à mesure que les heures passent, l'espoir de retrouver des survivants parmi les près de 2000 personnes encore enfouies sous les amas de tôle et de béton s'amenuise.

Selon le ministre délégué aux Situations d'urgence, Sergueï Choïgou, les éventuels survivants qui n'ont toujours pas été extraits des décombres ne peuvent espérer rester en vie plus de cinq jours encore, au-delà desquels «il est quasiment certain qu'ils mourront de soif».

Le bilan macabre se poursuit à Sakhaline

Moscou (Reuter) — Selon le dernier bilan officiel disponible, les sauveteurs ont netté 690 corps des décombres de Neftegorsk, au nord de l'île extrême-orientale de Sakhaline, a rapporté hier l'agence de presse Interfax.

Cette petite cité ouvrière a été rasée à 80 %, dans la nuit de samedi à dimanche, par un séisme d'une magnitude d'au moins 7,5 sur l'échelle ouverte de Richter. Selon les derniers chiffres fournis par les autorités régionales, la ville comptait 2977

habitants au moment du drame. Selon le ministère aux Situations d'urgence (défense civile), responsable des travaux de sauvetage, le nombre des blessés s'élevait hier matin à 401 personnes, dont 37 enfants.

Sur les 690 corps retrouvés depuis dimanche, seuls 311 ont pu être identifiés, indique Interfax. L'identification des corps est rendue difficile par le fait que les victimes, surpris dans leur sommeil, ne portaient pas leurs papiers d'identité

BASTILLÈRES

REPRODUCTION DE MEUBLES D'ÉPOQUE ET MEUBLES SUR MESURE

- Armoires, meubles télé
- Chambres à coucher
- Salles à manger
- Secrétaires et tables de travail
- Couleurs «antiques» et motifs personnalisés
- Canard et objets décoratifs de bois

COLLECTION MEUBLES D'ÉPOQUE

436, rue Victoria, Saint-Lambert
465-8647 (ouvert 7 jours)

LA RADIO ROCK DÉTENTE vous invite à venir rencontrer

Richard Bohringer

Richard Bohringer a publié *Le bord intime des rivières* et *C'est beau une ville la nuit* aux éditions Denoël. Ces titres sont aussi disponibles en Folio.

"J'écris pour être avec les autres. Ceux que j'ai connus. Ceux que je vais connaître. Ceux que je ne connaîtrai jamais. J'écris pour être meilleur humain. Pour éviter la disgrâce".

à Montréal le vendredi 2 juin de 17h à 19h à la librairie Renaud-Bray 1474, rue Peel

à Québec le samedi 3 juin de 14h à 16h au stand Gallimard du Salon du livre de Québec au Palais du commerce du Parc de l'Exposition

GALLIMARD

RÉSULTATS
Tirage du 95-05-31

17 25 27 30 32 36

Numéro complémentaire: 49

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	1	2 142 593,60 \$
5/6+1	6	107 129,70 \$
5/6	257	2 000,80 \$
4/6	13 390	73,60 \$
3/6	262 352	10,00 \$

Vente totale: 15 352 683,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000,00 \$
Prochain tirage: 95-06-03

Extra Tirage du 95-05-31

NUMÉROS	LOTS
780424	100 000 \$
80424	1 000 \$
0424	250 \$
424	50 \$
24	10 \$
4	2 \$

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Mettez-vous à l'ombre

Le chapeau Tilley

- Il protège contre les rayons UV-A et UV-B • Il flotte
- Il s'attache • Il ne rétrécit pas
- Il est lavable à la machine
- Il est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure • Il est garanti à vie
- Il est assuré contre la perte

À vous de choisir! Le Tilley est disponible en trois styles et en plusieurs couleurs pour tous les tours de tête. De 45 \$ à 59 \$.

EMBALLAGE-CADEAU GRATUIT!

Tilley Endurables
158, ave. Laurier ouest
272-7791

TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE
1-800-465-4249

É D I T O R I A L

Pleins feux sur Hydro-Québec

Gilles Lesage

Toute la lumière doit être faite sur le programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec auprès des producteurs privés. Les allégations troublantes qui circulent depuis des semaines, des mois même, méritent d'être éclaircies dans les meilleurs délais.

La tenue d'une commission d'enquête publique, telle que promise mardi par le premier ministre, est-elle la formule la plus appropriée dans les circonstances? Il semble bien que oui, en autant que l'on puisse en juger à la lecture des lourdes informations mises à jour. À la fois nombreuses, partielles et contradictoires, elles font état de multiples et ténébreuses affaires dont seule une enquête judiciaire pourrait venir à bout.

En effet, selon les documents rassemblés pour le gouvernement, l'attribution de contrats d'achat d'électricité à des producteurs privés, au début de la décennie, serait entachée de favoritisme, de corruption, de trafic d'influence et même, dans au moins un cas, de blanchiment d'argent provenant du trafic de drogue. Selon les indications fournies par le ministre des Ressources naturelles, l'enquête portera notamment sur «l'opportunité économique et politique» de recourir à la production privée. La question est d'autant plus pertinente que ce recours, au moment où les mégaprojets étaient abandonnés et que les surplus étaient abondants, était censé donner de la souplesse à Hydro-Québec. Qu'en fut-il? À en juger sommairement par les compensations financières pour l'abandon de projets, tout le contraire, apparemment.

Il faut donc faire la lumière à cet égard. En corollaire, ainsi que l'évoque le ministre François Gendron, les questions d'éthique et de moralité entourant l'attribution des contrats ou, de façon plus générale, relevant du bon usage des fonds publics, doivent être scrutées avec minutie. Car il ne faut pas l'oublier, quand il s'agit d'Hydro-Québec, l'un des plus glorieux fleurons de notre économie, c'est de notre avoir public comme actionnaires dont il s'agit. Apprendre que de l'électricité aurait été achetée à un prix supérieur de 30 % au coût de production d'Hydro-Québec n'a rien de réjouissant, à dire le moins.

Il faut également que l'enquête annoncée dispose des allégations de nature criminelle concernant certains contrats. Ce sera probablement la partie la plus délicate et la plus dangereuse de l'enquête, dont le

mandat sera précisé au milieu de la semaine prochaine. Il ne s'agit pas d'un procès, mais d'une enquête visant à savoir si des dizaines de millions de dollars ont été dépensés à bon escient et pour quelles fins précises. S'il y a eu malversation ou magouille, l'enquête devrait le cerner et donner lieu, par la suite, à ce que la justice suive son cours.

Il est vrai que le gouvernement procède de façon inusitée, par étapes en quelque sorte, ce qui soulève quelque inquiétude quant à ses objectifs. Mais si le mandat est bien circonscrit, comme il se doit, et si les ou les commissaires sont choisis de manière judicieuse, l'enquête devrait se mettre en branle sans autre délai, et dans les meilleures conditions.

Il s'agit d'une affaire grave et urgente, qui mérite un examen approfondi, certes, mais il ne faut pas la grossir ou l'enfler démesurément. Ainsi que le rappelait le ministre Gendron mercredi, les centrales en cause représentent la production de quelque 500 mégawatts, sur une capacité de production totale de 35 000 mégawatts d'Hydro-Québec. Ce n'est donc pas la fin du monde. Mais des fonds publics sont en cause. Autant il importe d'aller au fond de cette ténébreuse ruée vers l'eau, selon le mot d'un confrère, autant il faut prendre soin de ne pas affecter indûment la réputation d'Hydro-Québec, l'intégrité de ses employés et celle des entrepreneurs privés.

Ni procès politique, chasse aux sorcières ou vendetta partisane, l'enquête annoncée doit se faire dans le plus grand respect des personnes et des entreprises en cause. Il y a des allégations malsaines à cerner, des accusations troublantes à vérifier. Mais ce n'est pas une vaste partie de pêche qui touche l'ensemble de la société d'État et de ses relations d'affaires.

Des amis de l'ancien régime libéral sont montrés du doigt et soupçonnés des pires méfaits. Toutefois, avant de les condamner sans autre forme de procès, il faut que l'enquête fouille dans les coins et recoins de leurs démarches, tractations et transactions. Si louches soient-elles en apparence, il ne faut quand même pas tirer des conclusions hâtives.

Une enquête judiciaire s'impose, pas un règlement de comptes ou une inquisition qui discrédite tout le monde.

**Des allégations
troublantes qui
méritent enquête**

La frontière de la paix

Sylviane Tramier

Il avait fallu de l'imagination et de l'opiniâtreté à l'ancien premier ministre et chef du Likoud israélien Menahem Begin pour oser échanger un territoire — le Sinaï — contre la paix avec l'Égypte. Certains dans son parti ne lui avaient pas pardonné et beaucoup avaient juré que plus jamais Israël n'accepterait ce genre de marché. Le premier ministre lui-même, après avoir rétrocedé le Sinaï, promettait: «Nous ne quitterons jamais le Golan!»

Mais le slogan «la terre contre la paix» n'a pas perdu de sa pertinence aujourd'hui. Seuls les interlocuteurs ont changé. Cette fois, c'est le premier ministre travailliste Itzhak Rabin qui est aux commandes, et c'est la Syrie qui est en voie de récupérer un territoire conquis par Tsahal. La reprise à la fin du mois des négociations israélo-syriennes sur la restitution du plateau du Golan soulève l'espoir que, dans un avenir pas trop éloigné, l'État hébreu vivra en paix avec tous ses voisins. En effet, si, après l'Égypte et la Jordanie, la Syrie faisait la paix avec Israël, il est vraisemblable que le Liban ne tarderait pas à suivre l'exemple de la puissance qui exerce sa tutelle sur le pays du Cèdre.

Le dossier israélo-syrien, dépourvu de la charge émotionnelle qui accompagne la question du statut de Jérusalem ou de la Cisjordanie, réunis les condi-

tions pour une conclusion rapide.

La récupération du Golan — conquis en deux jours en juin 1967, objet d'une féroce bataille de chars en 1973 lors de la guerre du Kippour, annexé par un vote de la Knesset en 1981 —, le président syrien Hafez El Assad en fait une question d'honneur depuis 28 ans. Pour les dirigeants israéliens par contre, le retrait du Golan ne s'est imposé que petit à petit. Après avoir admis le principe d'un «retrait partiel», le premier ministre Rabin évoque maintenant l'hypothèse d'un «retrait total».

La restitution du plateau du Golan pose principalement des problèmes d'ordre stratégique. Israéliens et Syriens doivent se mettre d'accord sur les principes qui gouverneront les arrangements de sécurité et sur les arrangements eux-mêmes. Notamment la superficie de la zone démilitarisée de part et d'autre de la frontière, et surtout le tracé de cette nouvelle frontière. «La question est de savoir où passera la frontière de la paix», a dit le premier ministre israélien.

Il restera encore à M. Rabin à convaincre ses compatriotes — et parmi eux les quelque 13 000 Israéliens qui sont établis au Golan — que la paix avec ses voisins vaut bien un sacrifice territorial. Le premier ministre israélien s'est engagé à soumettre le projet de traité de paix avec la Syrie à l'approbation des électeurs.

L E T T R E S

Mieux contrôler
les armes à feu

L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon (*Le Devoir*, 24 mai 1995) nous a grandement étonnés à bien des égards.

D'abord, sur la totalité des dossiers qui ont été débattus à la Chambre des communes, le Bloc québécois s'est distingué nettement et sans équivoque du Reform Party.

Tellement qu'il n'est point nécessaire d'en faire ici la démonstration.

Sur le projet de loi C-68, le Bloc québécois s'est toujours montré sensible à la question du contrôle des armes à feu, notamment en appuyant le projet du ministre Rock, projet que les réformistes ont tout fait pour empêcher, devenant ainsi les principaux porte-parole du lobby des armes à Ottawa.

Les 15 amendements que nous avons mis de l'avant concernant C-68 ont pour effet de rendre ce projet de loi plus équilibré en exigeant notamment des resserrlements pour un meilleur contrôle des armes à feu.

Le Bloc québécois est également

soucieux de ne pas pénaliser indûment d'honnêtes citoyens agissant de bonne foi.

Si le Bloc québécois a proposé la décriminalisation du défaut d'enregistrement des fusils et des carabines de chasse, il n'a en aucun cas suggéré «l'abolition intégrale des contrevenants», comme l'affirme M. Sansfaçon dans son éditorial.

Ce que le Bloc québécois propose, c'est de faire du défaut d'enregistrement des fusils et carabines de chasse une infraction pénale pour laquelle un contrevenant se verrait imposer une amende substantielle et ce, en plus de la confiscation de l'arme non enregistrée assortie de l'obligation de procéder à cet enregistrement dans les sept jours.

À défaut du paiement de l'amende, le contrevenant serait passible d'une peine d'emprisonnement. Une récidive serait punie plus sévèrement.

Rappelons que pour les armes à feu, autres que les fusils et carabines de chasse, le Bloc québécois propose le maintien de la criminalisation du défaut d'enregistrement.

Comme M. Sansfaçon en faisait grand état dans son éditorial, le ministre Rock a présenté certaines

modifications au principe de la criminalisation.

Toutefois, celles-ci demeurent vagues. Interrogé à ce sujet, le ministre de la Justice n'a pas été «d'une grande limpidité», pour reprendre les termes du correspondant du *Devoir* à Ottawa, Jean Dion.

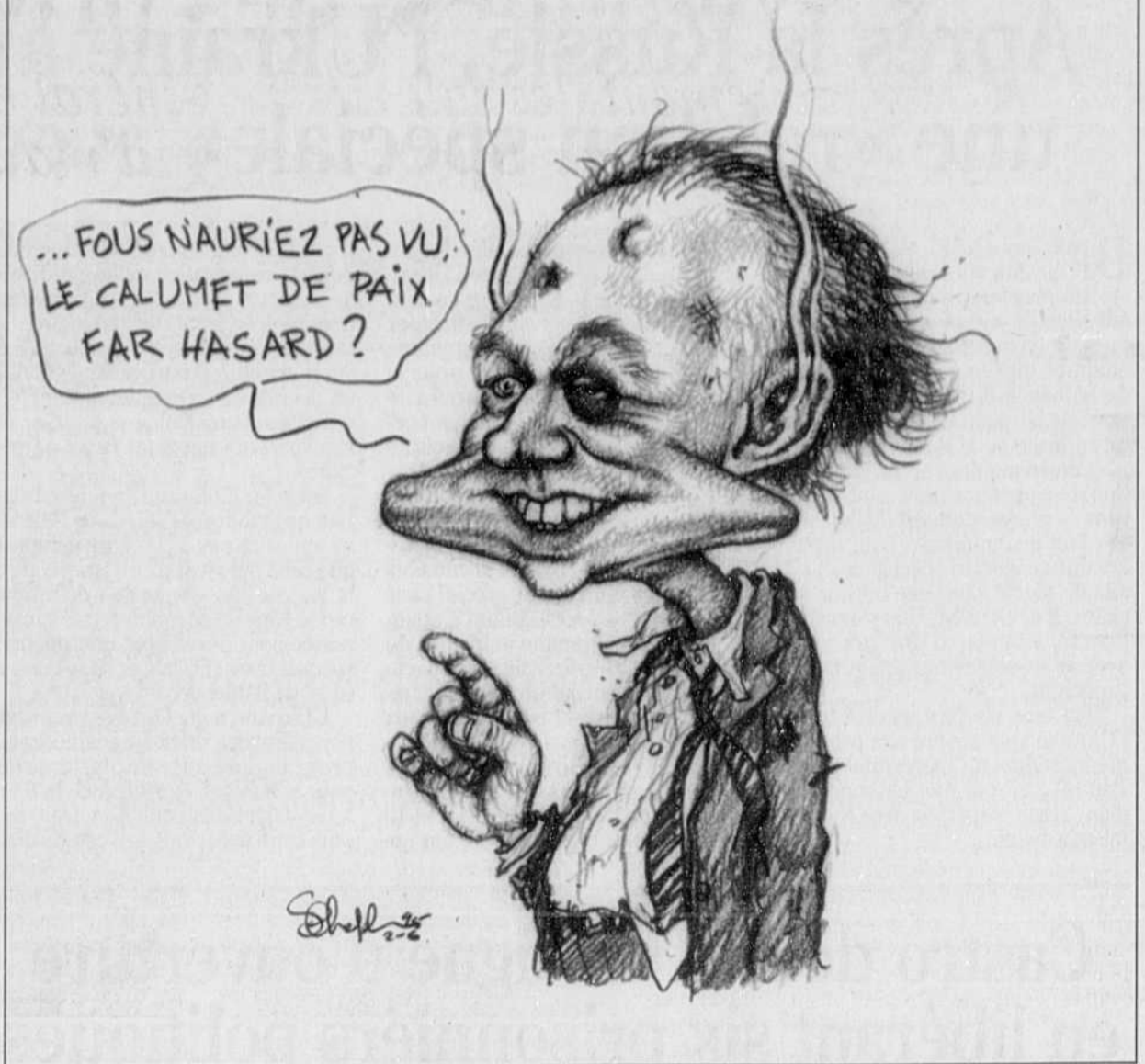
Le ministre a notamment été incapable de préciser clairement si les amendements relatifs à la décriminalisation du défaut d'enregistrement, dont l'éditorialiste fait l'éloge, allaient être assortis ou non de l'ouverture d'un dossier judiciaire pour le contrevenant.

Devant l'imprécision des engagements du ministre, l'opposition officielle, soucieuse des impératifs de sécurité publique et du droit des citoyens de bonne foi, ne peut souscrire à un tel amendement.

Nous continuerons de participer à l'amélioration de ce projet de loi, compte tenu de l'importance de mieux contrôler les armes à feu et ce, avec le souci de faire de C-68 une loi équilibrée.

Michel Bellehumeur
Député de Berthier-Montcalm
Leader adjoint de l'opposition officielle à la Chambre des communes
Ottawa, 30 mai 1995

LES CHEFS AUTOCHTONES NE PARLENT PLUS À DAVID CLICHE



O P I N I O N

Le système d'éducation

LOUIS-M. DUBÉ
Étudiant de Sainte-Foy

Monsieur Parizeau, je suis un étudiant, de la race de ceux que l'on dit éternels, qui cumule un total de 14 ans d'études universitaires. Mais je suis pas de ceux qui aiment étudier pour rester collés sur les bancs d'école jusqu'à un âge avancé. À 32 ans, il y a d'autres priorités que de s'empresser de connaissances.

Mon cheminement ressemble à une course à obstacles. Le compte est le suivant: deux années d'études en physique, un an en génie, trois années pour le baccalauréat en géologie, trois années pour la maîtrise en génie géologique et deux années et demie d'études de doctorat en géologie. C'est alors que pour des raisons économiques (le marasme du secteur minier des années 1989-92) et d'intérêts professionnels, je décide de tenter un virage en m'engageant à la maîtrise en administration des affaires (MBA; trois ans) afin d'élargir mes compétences.

Faisons le compte des dépenses. J'ai déjà entendu dire que les frais de scolarité réels pour des études universitaires étaient de 8000 \$ par année soit 112 000 \$ (14 fois 8000 \$). J'ai évalué les frais de recherche directs associés à mes études de maîtrise à 200 000 \$ et ceux à mes études de doctorat à 70 000 \$. Ces 270 000 \$ ont été payés par les programmes gouvernementaux Québec-Ottawa des subventions à la recherche et par le programme de déductions fiscales pour le support à la recherche. Le total est donc de 382 000 \$. Et je ne compte pas les frais indirects tels les frais de résidences, d'appartement, de nourriture, de déplacement, de sorties le vendredi soir avec les copains et le reste. Qu'importe, cela, au moins, fait rouler l'économie. Il n'en

demeure pas moins que mon évaluation des frais indirects est de l'ordre de 100 000 \$. Facture totale: en gros, un demi-million. C'est l'équivalent d'un salarié à 40 000 \$ par années pendant 12 ans.

Quel est le bilan de tout ça? Eh! bien c'est guère reluisant. Au moment où j'accumule les cheveux gris, toutes mes tentatives de dénicher un emploi ont été vaines: 140 envois de curriculum vitae en un peu plus d'un an. Systématiquement la réponse des employeurs que j'ai approchés prend deux variantes. La première, c'est celle où l'employeur n'a rien à offrir en raison de l'état de l'économie. Par les temps qui courent, cela se conçoit. La seconde est celle par laquelle l'employeur évalue l'employabilité par l'expérience: forcément elle est nulle puisque je suis aux études. Il y a donc cette équation employabilité = expérience = qualité (sacro-saint credo des années 90) qui nous dirige vers le large pour les chanceux ou vers des récifs pour les autres, à l'opposé de la destination qu'on avait privilégié et trimé dur. Un demi-million pour échoir sur le bien-être social; à moins d'un miracle c'est là où j'échouerai à très court terme. Avouez que c'est assez extraordinaire. Cette société récompense d'une façon, plutôt cavalière ceux qui ont investi l'énergie de leur vie. Du reste, en ce qui me concerne, la confiance que j'ai mis en cette société est maintenant solidement ébranlée. Ce qui m'exaspère, c'est que cette société a développé un sens de la mesure qui a fait perdre à beaucoup de décideurs le sens des priorités, à tout le moins en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Il me semble que cette société devrait prendre en compte le bilan de ses investissements dans une espèce de contrat non-écrit, certes, mais qui engage. Pourquoi donner le privilège à un étudiant dont la formation est incomplète à plusieurs

égards? Pour des raisons de coûts me diront certains. Mais c'est un calcul tronqué car il ne tient pas compte des compétences acquises aux grades supérieurs dont plusieurs ne sont pas spécifiques au champ d'études dont l'analyse, le raisonnement, l'autonomie, l'enseignement, l'établissement de liens d'affaires professionnels, l'apprentissage continue, la communication et j'en passe. Mais ces compétences n'amènent aucune considération de la part des employeurs.

Le système d'éducation et la valorisation que lui porte l'entreprise a quelque chose de maladif. J'ai arpenté tous les secteurs d'emplois compatibles à ma formation depuis les jobs de techniciens jusqu'à des fonctions en milieu universitaire. Pourtant des conseillers m'ont affirmé que le MBA permet une certaine réorientation de carrière. Rien n'y fait. C'est un long couloir de portes fermées.

La seule relation coût-bénéfice que j'ai tenté de démontrer ici montre clairement que la société y perd au change. Quel signal la société et son gouvernement doit envoyer aux jeunes? Que doit-on valoriser: la formation ou l'expérience? Les deux certains diront mais à cette condition que l'entreprise s'engage. Quelle est la valeur des compétences autres que celles spécifiques au champ d'étude? Il n'y en a aucune. Mais pourtant les pages «carrières et professions» regorgent d'exigences comme l'initiative et l'engagement de soi. Doit-on aiguiller tous les étudiants vers l'informatique, le génie et la santé et procéder à la fermeture de pans entiers du restant? Je suis porté à conclure que j'ai perdu 15 années de ma vie et hypothéqué tout le reste. Projet de société ou non, états généraux ou pas, il demeure qu'il y a quelque chose qui cloche dans ce système et qu'une réévaluation s'impose. À vous la tâche, M. Garon...

À P R O P O S

...de l'impôt sur les profits des PME

De nombreuses petites entreprises utilisent leurs bénéfices non distribués pour financer le capital dont elles ont besoin pour se développer. Des incitatifs fiscaux tels que la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE), permettent aux petites entreprises (DAPE), permettent aux petites sociétés de disposer de bénéfices après impôt plus élevés afin de les réinvestir et de financer leur expansion. Cela leur permet également d'augmenter leur avoir propre, ce qui les rend plus intéressantes pour les investisseurs de l'extérieur.

À l'heure actuelle, la DAPE réduit l'impôt fédéral de base sur les corporations de 16 points de pourcentage sur les premiers 200 000 \$ de revenus d'entreprise gagnés

par des sociétés privées contrôlées par des intérêts canadiens. Au-dessus de ce niveau de revenu, le taux d'imposition marginal devient le taux d'imposition général sur les corporations qui est de 28 % (ou 21 % dans le cas des bénéfices d'entreprises de fabrication et transformation). La DAPE fournit plus de 2 milliards \$ d'aide fiscale tous les ans et, combinée aux autres mesures fiscales destinées aux petites entreprises, fournit à ces dernières un régime d'impôt sur le revenu plus favorable au Canada que celui qui existe dans la plupart des autres pays.

Rapport d'étape du gouvernement fédéral sur la PME
Ottawa, avril 1995

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le point sur la situation du syndicalisme

Les syndiqués, des privilégiés?

Historiquement, les salariés en général ont amélioré leurs conditions de travail mais...

JACQUES ROUILLARD

Département d'histoire
Université de Montréal

La médiatisation de certains conflits de travail (grèves du rail, des débardeurs, des chauffeurs d'autobus de Québec) a laissé l'impression chez plusieurs personnes que les relations de travail s'étaient détériorées au cours des derniers mois. Plusieurs médias en ont profité pour faire le point sur la situation du syndicalisme. Mais quand l'incidence des arrêts de travail est évaluée dans une perspective plus longue, on se rend compte que les grèves et lock-out au Québec ont diminué énormément depuis les années 1970. Pendant cette décennie, ils étaient environ deux fois plus nombreux que dans les années 1990 et les jours ouvrables perdus à cause de grèves étaient cinq fois plus considérables. Le climat des relations de travail s'est donc considérablement pacifié depuis cette période.

Depuis 1980, il est remarquable de constater qu'une bonne proportion de ces conflits (20 %) n'ont pas été déclenchés par les travailleurs, mais résultent de lock-out de la partie patronale. Plusieurs employeurs s'emploient maintenant à récupérer des avantages consentis au cours de négociations antérieures. C'est le cas de plusieurs conflits qui ont fait la manchette au cours des derniers mois. Cette stratégie patronale reflète le nouveau rapport de force qui s'est instauré dans les relations de travail depuis la récession de 1981-1982. La hausse du taux de chômage et l'affaiblissement des attentes des travailleurs syndiqués sont largement responsables du recul des conditions de travail. Dans ces circonstances, les syndicats ont bien du mal à mobiliser les syndiqués qui subissent en outre une forte pression sociale pour réviser à la baisse la protection des conventions collectives.

On les invite à faire des concessions pour assurer leur emploi et protéger la capacité concurrentielle des entreprises. Sinon, ils sont montrés du doigt, assimilés à des privilégiés mettant en péril la santé économique de leur entreprise et le progrès de la collectivité. N'y a-t-il pas des milliers de chômeurs, fait-on valoir, qui ne demanderaient pas mieux que d'occuper leurs emplois! Et qu'ils ne s'avisent surtout pas de recourir à la grève ou d'exercer des moyens de pression pour protéger leurs acquis. Ils sont dénoncés comme des fauteurs de troubles, contrevenant à la nouvelle dynamique de bonne entente et de partenariat qui devrait animer les relations de travail.

On dénote dans cette perspective une nette volonté de nivellement des conditions de travail des syndiqués par le bas. Certaines clauses des conventions collectives négociées par des syndicats ayant eu traditionnellement un bon rapport de force sont prises à partie. Dans la ligne de mire, il y a actuellement la relative sécurité d'emploi dont jouissent certains groupes de syndiqués.

Un lourd fardeau

Elle imposerait à l'entreprise un trop lourd fardeau et gênerait l'efficacité, tandis qu'elle serait une source d'iniquité dans le secteur public puisque la majorité des salariés ne jouissent pas de cet avantage. Donc, haro sur la sécurité d'emploi et vive l'insécurité. De même, le travail temporaire serait souhaitable pour bon nombre de salariés car il permet à l'entreprise une plus grande flexibilité. Malheur aux syndicats qui défendent un plancher d'emplois. Vive le faire-faire et les emplois précaires. C'est le prix que les salariés devraient payer pour la croissance et le progrès.

Historiquement, les salariés en général ont amélioré leurs conditions de travail à la suite de percées effectuées par certains groupes de syndiqués. C'est vrai, par exemple, pour la diminution de la semaine de travail à 52, puis à 40 heures, pour la semaine de vacances ou la pause «syndicale» (devenue pause-café).

La croissance générale des salaires a aussi été étroitement liée aux augmentations obtenues par les syndiqués. La volonté d'émonder les conditions de travail par



Les syndiqués sont «invités à faire des concessions pour assurer leur emploi et protéger la capacité concurrentielle des entreprises sinon...»

le haut et d'élargir par le bas se traduit inévitablement par une érosion générale de la situation des salariés. Et comme ces derniers forment les trois quarts de la population active, il est bien difficile de parler, dans ces circonstances, de progression pour une société. Pas étonnant alors que la majorité de la population, même avec une reprise économique, n'a pas l'impression que son sort s'améliore et, par conséquent, elle n'envisage pas l'avenir avec confiance.

On répliquera bien sûr que la situation économique a bien changé depuis les années 1950 et 1960. La libéralisation des échanges internationaux, la concurrence accrue et la faible croissance de l'économie exigent que les salariés syndiqués fassent des concessions et qu'ils travaillent main dans la main avec le patronat.

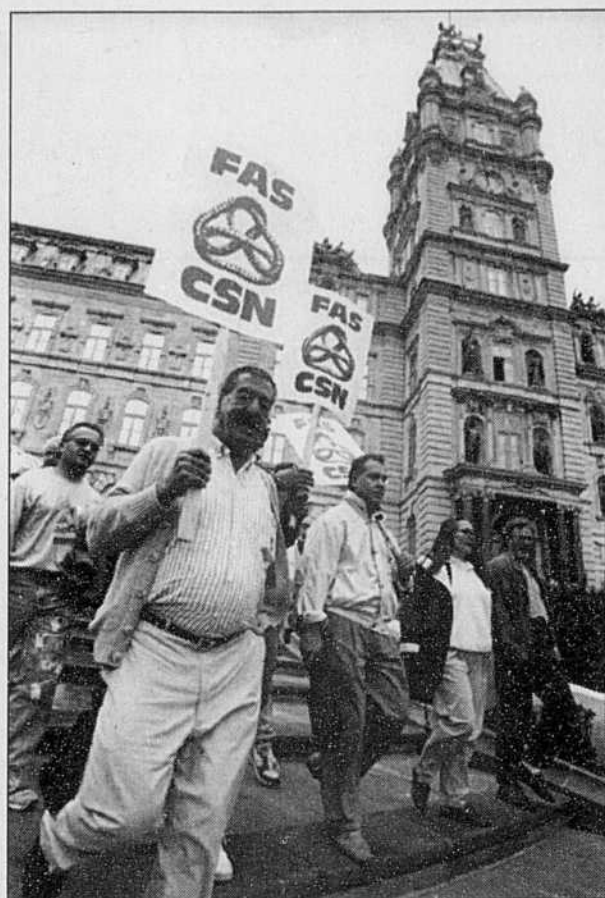
Et pourtant, même si la croissance a été moins forte depuis les années 1980 que pour les décennies antérieures, il y a néanmoins progression de la richesse collective. En terme réel, le Produit intérieur brut s'est accru au Québec de plus de 2 % par année depuis 1984 (1986=100). Des gains de productivité du travail se sont aussi manifestés au cours de cette période avec une augmentation de 1,3 % en moyenne par année.

Par contre, le salaire réel des travailleurs et travailleuses n'a pratiquement pas bougé, qu'ils soient syndiqués ou non. Comme leur pouvoir d'achat demeure stable et que le chômage reste élevé, il s'ensuit une anémie des dépenses de consommation des ménages. Ce qui n'est pas sans importance car ces dépenses représentent 60 % du P.I.B.

La «beauté» du système capitaliste, c'est qu'il détermine ses acteurs à comprimer les coûts de production. Et sa tendance naturelle est de réduire également les coûts de main-d'œuvre. Le système risque cependant de s'effriter lorsque la productivité augmente sans que les salaires réels des travailleurs ne s'accroissent au même rythme. La consommation accrue alors un retard qui peut mettre en péril l'équilibre du système. C'est ce qui s'est produit lors de la grande crise économique de 1929. La relance en Amérique du Nord ne s'est concrétisée qu'avec le New Deal de Roosevelt qui comprenait en 1933, puis en 1935 (Wagner Act) des mesures législatives visant à faciliter la syndicalisation.

Elles ont inspiré les lois touchant la syndicalisation au Québec et au Canada dans les années 1940. On évalue que la faiblesse de la demande était à l'origine de la crise et que la syndicalisation permettrait de corriger l'in-

égalité du rapport de forces entre employeurs et employés. L'obtention de hausses salariales et la diminution des heures de travail par les syndicats allaient permettre un accroissement du pouvoir d'achat des salariés. Le syndicalisme joue donc un rôle à la fois social et économique dans nos sociétés. Son affaiblissement compromet le fragile équilibre sur lequel repose non seulement l'équité sociale, mais la croissance économique.



... ils sont montrés du doigt, assimilés à des privilégiés mettant en péril le progrès de la collectivité.»

Quelle que soit la question

Le véritable enjeu: être ou disparaître

JEAN-MARC LÉGER

Conseiller en relations internationales

Lévocation, inévitable ces semaines-ci, du référendum de mai 1980, ne doit pas entretenir l'impression que la prochaine consultation populaire sera une répétition de la précédente, ni en occulter la singularité. Le nouveau référendum sera irréductible au précédent. Cela tient certes aux profondes modifications du contexte et de la conjoncture (nationaux et internationaux) depuis 15 ans, à l'aggravation de la crise existentielle du Canada mais surtout au caractère de dernière chance de cette consultation, d'ultime possibilité de choix pour le peuple québécois.

Quelle qu'en soit l'issue, il n'y aura pas d'autre référendum: ce sera inutile si le OUI triomphe et impossible si le NON l'emporte. Il devrait être clair désormais qu'il ne saura y avoir de troisième fois, pas plus qu'il n'y a de troisième voie sauf pour qui s'acharne dans l'illusion ou recherche en permanence un alibi.

Le véritable enjeu par-delà les formulations et les interprétations, sera celle de la survivance de notre peuple. Avons-nous encore envie collectivement d'avoir un avenir? Ousommes-nous, au fond de nous-mêmes, résignés à la «cajunisation»?

Le résultat du référendum de mai 1980 n'a pas été d'abord la défaite

d'un mouvement, d'une tendance, moins encore d'un parti: plus profondément c'est l'échec du Québec qu'il a signé.

Nous n'avons pas fini, 15 ans après l'événement, de subir les conséquences de ce NON que les peuple québécois s'est dit à lui-même, ce jour-là. Il n'est pas difficile d'imaginer dès lors l'effet qu'aurait, à l'étonnement du monde et pour notre propre malheur, un nouveau refus opposé à l'ultime chance de salut. Cette fois, il serait exclu de se dire: «A la prochaine!»

Revendications minimales

On pouvait encore croire, en 1980, fut-ce avec quelque naïveté, à la possibilité de la transformation du fédéralisme canadien dans le sens des revendications minimales du Québec (les promesses de Pierre Elliott Trudeau, le projet de réforme constitutionnelle du PLQ). Pareille illusion s'est depuis lors totalement dissipée. Au reste, le porte-parole d'Ottawa et leurs affidés du PLQ nouvelle mouture ne se donnent même pas la peine de proposer aux Québécois autre chose que la reddition sans conditions: le Canada et sa Constitution comme ils sont, comme ils évolueront, avec le seul exutoire «d'arrangements administratifs», d'ailleurs accessibles à toutes les provinces.

En 1980, il était encore généralement admis, dans les milieux fédéraux y compris, que le Québec disposait de fait d'une sorte de droit de

veto sur les changements substantiels de la Constitution ou en tout cas qu'il n'était ni politiquement, ni psychologiquement envisageable de procéder à de tels changements sans son accord. On sait ce qu'il est advenu depuis lors, avec la forfaiture de 1982.

Le Québec s'est trouvé proprement expulsé du processus de réforme et est aujourd'hui régi par une Constitution adoptée contre son gré. Davantage, il est désormais possible de modifier la loi fondamentale avec l'accord de sept provinces représentant 50 % de la population: l'aval du Québec n'est même plus nécessaire. La notion de peuples fondateurs et celle de société distincte ont été totalement éliminées.

C'est dire que la fédération canadienne a été radicalement transformée sur ce plan, tandis qu'elle était aussi par la substitution progressive de multiculturalisme au biculturalisme et par de nouvelles initiatives centralisatrices, notamment l'imposition de critères et d'objectifs «nationaux» dans des domaines de juridiction provinciale.

Dans le même temps, on invente et célèbre les notions artificielles de «valeurs canadiennes», de «culture canadienne», «d'unité nationale» cependant que la nation ou le peuple canadien-français ont disparu, devenant communauté culturelle parmi d'autres, simplement plus nombreuse et plus ancienne que les autres.

En 15 ans, le Canada s'est profondément transformé sociologiquement et politiquement autant que juridiquement; la place, le statut et l'influence du Québec (comme de l'entité canadienne-française en général) ont été dramatiquement réduits. C'est dans une autre conjoncture et dans un tout autre contexte que ceux de 1980 que s'inscrit le nouveau référendum, la deuxième et dernière consultation populaire sur l'avenir du Québec.

Ce n'est pas un choix entre diverses modalités et divers degrés d'autonomie qui est proposé aux Québécois mais plus brutalement et tout nettement l'option entre le salut et un irrémédiable déclin. Il ne s'agit pas seulement du droit à la souveraineté que personne, ou presque, ne conteste, mais d'une sorte d'obligation ardente, incontournable, de souveraineté, si on entend survivre et s'épanouir comme peuple distinct.

Telle est la gravité de l'enjeu qu'il est interdit de perdre ce nouveau combat: aussi ne faut-il l'engager qu'à coup sûr, et récuser d'avance l'hypothèse même de l'échec. Nous le devons aux générations qui ont fait ce pays depuis quatre siècles; nous le devons plus encore à celles qui viennent, à celles qui nous suivront, auxquelles il nous faut léguer, avec une patrie et par elle, la dignité, la sécurité, la chance de participer à part entière au mouvement du monde.

«Splendeurs de la bureaucratie»

Les étudiants, ces numéros anonymes des universités

STÉPHANIE GAUDET

Faculté de philosophie
Université Laval

Quiconque franchit le seuil d'un campus universitaire québécois ne peut que se buter, un jour ou l'autre, à l'ampleur d'un problème institutionnel vague et flou, mais bien présent. Il s'agit de lire les nombreux articles parus ces derniers temps sur le sujet pour se rendre compte que cette problématique nourrit «l'angoisse collective» de bons nombres d'individus, mais surtout d'étudiants. Le texte de Rodrigue Tremblay paru le mardi 4 avril m'a semblé particulièrement intéressant à ce sujet, parce qu'il cerne, à mon avis, un des fondements du problème: la relation université-étudiants.

Bien que nous payions de nos poches 1000 \$ par session — en plus de ce que les contribuables versent à l'université pour chaque étudiant à temps plein — nous, étudiants, ne sommes pas considérés comme des clients, mais comme des numéros de dossier. C'est d'ailleurs un *must* de visiter nos locaux situés au sous-sol, sans fenêtre et sans ventilation, ou de se présenter à l'UQAM afin d'obtenir la liste des cours offerts à l'automne pour admirer les splendeurs de la bureaucratie universitaire.

Si, par exemple, une entreprise privée me faisait attendre une demi-heure pour me donner la liste de ses services et ce, avec une attitude désagréable, de la même façon que l'UQAM le fait avec de potentiels clients, j'aurais claqué la porte de l'établissement, puis un bon bout de temps. C'est ce que j'ai fait à l'UQAM! Et ces exemples sont courants et applicables à plusieurs universités; allez comprendre le système d'admission à l'Université McGill!

Tout ceci nous montre à quel point les étudiants de premier cycle universitaire ne sont pas importants dans la balance des décisions prises par les administrations universitaires.

Il existe néanmoins des associations étudiantes, des ombudsmans, pour défendre nos droits, mais ils n'ont souvent qu'un poids moral. Ce qu'il faut aux étudiants, pour avoir du service, c'est le poids économique si important dans les procédures décisionnelles. Rodrigue Tremblay le souligne très bien dans la page Idées du *Devoir* du 4 avril dernier: «Quand ce seront les étudiants qui verseront les fonds, il y aura changement du tout au tout: ils seront véritablement traités en clients, et non plus en numéros anonymes à qui ont fait le privilège de les tolérer dans les murs des établissements.»

Plus fertile

Dès que les universités québécoises nous considèrent vraiment comme des clients, la dynamique institutionnelle deviendra beaucoup plus saine et surtout plus fertile. Il s'agit d'envisager les conséquences positives d'un tel changement pour s'apercevoir du grand bienfait qu'il apporterait à la vocation première des universités (ne l'oublions pas!): l'enseignement. En nous concevant comme clients, les administrations universitaires tiendraient beaucoup plus compte de la qualité de ce service premier et essentiel pour lequel on paie en premier lieu. Donc, exit les cours sans contenu, exit les cours désuets, exit les profs irrespectueux!

On pourrait contester cette conception de la relation université-clients en évoquant la trop grande influence de la demande étudiante qui, plutôt que d'accroître le nombre de bons cours, exigerait des cours faciles avec des évaluations faciles, comme c'est le cas dans certaines universités très démocratiques. Cet argument a du poids en autant qu'on considère les étudiants comme des incultes fainéants assistant à des cours comme on regarde les *soaps* américains: pour passer le temps! Mais ce n'est pas le cas. Il y a des étudiants sérieux et soucieux d'une formation répondant à des standards de qualité. Il en existe même plus qu'on le croit.

Peut-être cette thèse semble-t-elle trop pragmatique pour certains, mais comment régler une problématique universitaire directement liée à des intérêts économiques par de beaux credos idéalistes? Resterons-nous encore longtemps télespectateurs de l'effondrement de notre système d'éducation? Si les universités viennent à considérer les étudiants comme de potentiels clients, ils amélioreront leurs offres et créeront une compétition qui ne pourrait qu'être saine.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charlier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Mungler, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Québec), Gilles Lesage (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Mischevic, Jacques A. Nadeau, Michèle Roulland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Roussel, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riedel, c.m.a. (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe administrative et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blain-hette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnement), Marie-France Turgeon (directrice de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCorrnières, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général).

ACTUALITÉS

DOUTEUX *En attendant les profits*

SUITE DE LA PAGE 1

ans, sont devenus incontournables même pour les spécialistes hydro-québécois.

Mais dans le cas du barrage du Lac-au-Pin, situé à la tête de la Lièvre, au nord de Mont-Laurier, le conseil d'administration d'Hydro-Québec a décidé de rembourser les frais d'ingénierie du projet Maclaren même si ce projet n'était pas soumis aux obligations de l'APR-91 et même s'il a, de plus, été mis sur la glace en attendant le jour où le promoteur pourra le réaliser avec profit... grâce aux études payées par la société d'Etat!

En février, *Le Devoir* révélait qu'Hydro-Québec avait remboursé à la société Innergex les frais de conception et d'analyse d'un projet de cogénération au gaz de 190 MW même si une partie du projet, un incinérateur à biomasse de 25 MW, demeure active. Les règles en vigueur pour ce type de projet obligent Hydro-Québec à ne rembourser que des projets définitivement abandonnés. La société Cogénération Domtar-Windsor pourra ainsi gérer l'argent d'Hydro-Québec d'ici à ce qu'il soit approuvé.

Le «sommaire exécutif» soumis en octobre dernier au conseil d'administration d'Hydro-Québec lui recommandait de «verser à Maclaren une compensation monétaire selon les normes» de l'APR-91 même si ce projet de 74 MW n'en faisait pas partie.

L'APR-91 constitue la politique officielle d'achat d'électricité privée, qui a donné lieu à divers projets de cogénération et à 69 projets de minicentrales de moins de 25 MW. L'APR-91 établissait une règle que les cadres et le conseil d'administration d'Hydro-Québec ont outrepassée dans le dossier Maclaren.

En vertu de cette règle, la société d'Etat s'interdisait, en effet, de fournir une «lettre d'intention» aux promoteurs avant qu'ils n'aient obtenu les droits et les permis requis par les instances gouvernementales.

Or, le 27 novembre 1992, le vice-

président aux marchés externes d'Hydro-Québec, Claude Dubé, signait une offre d'achat pour l'électricité du Lac-au-Pin à 39,50 \$ le mégawatt, alors que la Maclaren n'avait pas encore obtenu les droits hydrauliques sur ce cours d'eau. C'est ce que confirme explicitement le «sommaire exécutif» obtenu par *Le Devoir*, qui précise, deux ans plus tard, que les droits hydrauliques «lui seraient accordés (par le gouvernement) dès que le contrat avec Hydro-Québec sera signé».

Hydro-Québec a décidé d'accorder à ce projet de barrage une compensation de 30 \$ le kilowatt comme pour les projets de cogénération de l'APR-91, qu'elle avait cependant sollicités du secteur privé.

Or, les documents remis au conseil d'administration de la société d'Etat donnent à penser que c'est plutôt la Maclaren qui a soumis son projet à Hydro-Québec, ce qu'une société privée fait normalement à ses risques et périls. Les mêmes documents portent aussi à croire qu'une partie du projet a été conçue avant l'APR-91 et le début des négociations avec Hydro-Québec.

On lit en effet dans ces documents que «depuis des années, la compagnie Maclaren étudie la possibilité de construire un réservoir et une centrale à la tête de la rivière de la Lièvre». Plus loin, on ajoute que «des négociations ont été entreprises dès 1990 avec Hydro-Québec. Hydro-Québec s'est montrée intéressée au projet et à acheter toute la production de la nouvelle centrale» ainsi que celle des trois autres, installées en aval sur le même cours d'eau. Le projet de la Lièvre ne fait pas partie des 66 projets de petites centrales privées de moins de 25 MW, contestés depuis des années par les groupes environnementaux québécois.

C'est un projet plus substantiel, d'une puissance de 74 MW, capable de fournir 370 GWh par an. En accumulant les eaux de la Lièvre pour les turbines principalement en hiver, la Maclaren aurait porté à 130 MW la puissance conjuguée du nouveau barrage et de ses trois autres barrages

déjà construits en aval. Elle aurait ainsi vendu à Hydro-Québec 720 GWh par an, selon les documents obtenus par *Le Devoir*, ce qui en aurait fait son deuxième plus important fournisseur privé d'électricité, derrière Alcan.

En 1994, selon les chiffres fournis au *Devoir* par Hydro-Québec, cette société a acheté 2294 GWh d'Alcan, pour des ventes totalisant 39,3 millions \$. La Maclaren venait au deuxième rang avec 327 GWh, payés 4,9 millions \$. Les revenus du projet en négociation auraient approximativement doublé le montant des ventes en cause.

Hydro-Québec était d'autant plus intéressée au projet de la Maclaren qu'elle le jugeait fort rentable au prix négocié de 39,50 \$ du mégawatt en argent de 1992 (3,9 cents du kWh): «Le prix convenu entre Hydro-Québec et le promoteur était largement inférieur à celui de l'APR-91 (40,3 \$/MWh pour le Lac-au-Pin contre 53,5 \$/MWh pour l'APR-91, prix évalué sur la base de 1993 à 3 % d'inflation), révèlent les documents «justificatifs» soumis au conseil d'administration d'Hydro-Québec en octobre.

La société d'Etat a avisé la direction de la Maclaren, le 10 mars 1994, «verbalement et par écrit», qu'elle n'avait plus besoin du projet du Lac-au-Pin «dans un horizon prévisible».

La construction d'un réservoir hydraulique à la tête de la Lièvre aurait rayé de la carte un écosystème d'une rare qualité, d'une grande beauté et d'une valeur exceptionnelle pour les nombreux amateurs de canot-kayak qui l'utilisent depuis des années, en plus des pêcheurs et chasseurs des ZEC et pourvoies installées sur les rives et en amont.

La direction d'Hydro-Québec a justifié le paiement des frais de préparation et de conception du projet par «l'état avancé des négociations», lesquelles auraient incité la Maclaren à «engager des dépenses importantes pour évaluer la faisabilité et la rentabilité de ce projet». Ces études de faisabilité, «pratiquement complétées», auraient coûté, selon Maclaren, 2 558 113 \$.

Une comptine subversive

Une troupe chinoise ose évoquer métaphoriquement le massacre de Tienanmen

DOSSIER ZÉRO

Un spectacle en mandarin (avec traduction simultanée en anglais et en français), sur des textes de Mou Sen, Wu Wenguang et Jiang Yue. Mise en scène de Mou Sen. Une coproduction du groupe Xi Ju Che Jian (le Théâtre Garage) et du Festival des arts de Bruxelles. À l'Usine C jusqu'au 5 juin.

ROBERT LÉVESQUE
LE DEVOIR

Il y aurait donc une vie artistique possible après le massacre de la place Tienanmen, depuis que la gérontocratie chinoise a fait tirer sur des milliers de jeunes le 4 juin 1989, il y aura six ans dans trois jours... Un régime qui tire sur sa jeunesse n'a pas d'avenir, disait Mitterrand. Va savoir.

Il semble, en tout cas, avec la solide et éclatante preuve qu'en donne une troupe venue de Pékin au FTA, que la liberté d'expression et le goût de créer, de jouer, soient là, à nouveau, envisageables, possibles.

Car *Dossier zéro*, qui relève spectaculairement le niveau faiblard du FTA 1995, est un théâtre moderne, audacieux, intellectuel, aux coudées franches, qui dresse sans charge ni rage un bilan noir de la Chine historique, et pointe un œil narquois envers l'organisation écrasante de la société chinoise; on y voit passer, dans une entreprise théâtrale apparemment anarchique, une critique d'un régime qui équilibre, qui écrase, qui pousse au mensonge, qui épie, qui contrôle, qui arrache à chacun sa liberté, jusqu'à sa personnalité.

En finale métaphorique, on y trouve même (on peut y voir, en tout cas) une allusion au massacre de la place Tienanmen lorsque les comédiens lancent à tour de bras des tomates et des pommes dans un gros ventilateur qui les englutit en les faisant voler en mille éclats (sanglants).

Ce spectacle, le meilleur et le plus applaudi présenté au FTA après le *Maîtres anciens* de Marleau, est absolument étonnant. Si, sur le plan esthétique, il est au diapason d'un théâtre d'avant-garde internationale, il est, sur le plan politique, le signal que quelque chose se passe peut-être en Chine, que des balbutiements de liberté et de critique, de

dissension sinon de subversion, d'art, y sont possibles.

C'est une jeune troupe, fondée en 1993 par Mou Sen, le metteur en scène de *Dossier zéro*, et ce spectacle a inauguré leur petite salle de Pékin il y a deux ans. Depuis qu'il tourne en Europe, où il fait sensation, entre autres à Bruxelles l'an dernier, ce groupe qui porte le nom de Xi Ju Che Jian (c'est-à-dire Théâtre du Garage) bouscule l'opinion que l'on peut avoir sur le régime de fer chinois. La dictature craquèle des murs.

Dans cette pièce un homme arrive et raconte qu'on lui a demandé d'être dans cette pièce, et qu'il veut y parler de son père. Alors, pendant qu'un autre homme travaille sans arrêt à souder des tiges métalliques sur des supports (ce qui deviendra une forêt avec des pommes et tomates qu'une jeune fille pique aux extrémités, métaphore du printemps de Pékin), il racontera son père, comptable à la vie monotone, mais de qui il apprend qu'il a jadis été pilote. Sur le mode insistant des récits d'enfant, il va dépendre ce père et l'on comprend qu'il a été pilote dans l'armée du Guomindang, avec les nationalistes de Tchang-kaï-chek, puis qu'il passa 11 ans «à la ferme» durant la révolution culturelle, où son fils alla le voir... Récit sournois où nous apparaît — comme dans une comptine — l'appareil de répression des communistes.

Hors ce récit, interrompu par les travaux, bruits de ferraille et diffusions de textes enregistrés sur la servitude, toute la teneur de la pièce est conçue comme une dénonciation du fichage et de l'espionnage des citoyens. On utilise un poème de Yu Jian (poète connu pour sa liberté de parole) pour fustiger la mentalité totalitaire et la méthode de dépersonnalisation chinoise. A un moment, on installe un projecteur qui nous fera voir — derrière notre dos — les images d'une opération à cœur ouvert.

Étonnant, à mille lieues de ce que l'on pouvait attendre d'une entrée chinoise dans un festival occidental, joué avec un humour certain, défendu par le comédien Wu Wenguang avec une façon de pincer sans rire, ce *Dossier zéro* propose un regard neuf et corrosif sur l'une des plus vieilles sociétés du monde, il raconte une histoire privée qui rabat l'histoire officielle au niveau des catéchismes dégradants.

De notre édition finale d'hier.

FTA

BOSNIE *Mise en garde serbe contre un «massacre»*

SUITE DE LA PAGE 1

tamment partie des unités aéromobiles d'environ 4000 hommes.

L'Allemagne s'est dite prête à mettre 2000 hommes à la disposition de l'OTAN, une première depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il n'est toutefois pas précisé si ces soldats feraient partie de la force d'intervention rapide.

Les Américains ne feront pas partie de cette force mais pourraient fournir le soutien logistique, acheminer le matériel ou assurer un pont aérien. Ils devraient préciser leurs intentions à Paris demain au cours de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN et de l'UE.

Le président Chirac a donné hier la mesure de l'impatience des pays qui interviennent en Bosnie en déclarant que «la France ne tolérera plus que ses soldats soient humiliés, blessés ou tués impunément» en ex-Yougoslavie et n'acceptera «pas non plus le retour de la haine ethnique et de la barbarie sur le continent».

Devant tant de préparatifs militaires, le leader serbe bosniaque Radovan Karadzic a averti qu'un recours des grandes puissances à la force pour libérer les Casques bleus entraînerait un «massacre».

Le «ministre de l'Information» serbo-bosniaque Miroslav Toholj avait

déjà proposé dans une lettre au secrétaire général de l'ONU d'ouvrir des pourparlers sur la crise des otages à condition que l'ONU et l'OTAN s'engagent à ne pas recourir à la force, à démilitariser les six enclaves musulmanes décrétées zones de sécurité et à mettre fin aux livraisons d'armes à Sarajevo.

Mais le secrétaire d'Etat Warren Christopher a rejeté toutes ces conditions et a estimé, lors d'une conférence de presse à Lisbonne, qu'il n'était pas question de négocier la libération des otages.

Réunion à Paris

Le secrétaire américain à la Défense William Perry et le chef d'état-major interarmes John Shalikashvili participent demain à Paris à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN et de l'Union européenne, a annoncé hier le Pentagone.

Cette réunion, au cours de laquelle seront examinés les différents moyens de renforcer la FORPRONU, se tient à l'initiative de la France.

«Nous allons discuter essentiellement du plan français» pour renforcer le dispositif de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies), a déclaré à la presse le porte-parole du Pentagone, Kenneth Bacon. «Nous soutenons totalement le plan actuel des Européens pour renforcer la FOR-

PRONU», a-t-il ajouté.

David Collette participera lui aussi à la rencontre de Paris. Ottawa rappelle que ni la FORPRONU ni l'OTAN ne lui ont jusqu'à maintenant demandé d'envoyer des renforts, mais que le Canada est tout à fait disposé à considérer le redéploiement de ses troupes sur le terrain «afin d'augmenter leur capacité de réaction».

Par ailleurs, à Ottawa, le premier ministre Jean Chrétien a confirmé hier que des discussions bilatérales avaient lieu entre le commandement canadien de Visoko et les autorités serbes afin de permettre la rotation des 45 Casques bleus confinés à leur poste d'observation d'Ilijac. Ceux-ci, qui sont armés et ravitaillés, ne sont pas considérés comme des otages au sens strict, et de tels pourparlers sont tout à fait «normaux», selon le ministre de la Défense, David Collette. Cependant, ces manœuvres ont été qualifiées par le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, d'«épouvantables».

Enfin, à Madrid, hier, le secrétaire d'Etat Warren Christopher a appelé solennellement le président serbe Slobodan Milosevic à se démarquer des Serbes de Bosnie et à aider à faire libérer les soldats de l'ONU, en lui promettant qu'il serait récompensé à long terme par la communauté internationale.

SECRET *Bouleversements de nos systèmes de santé*

SUITE DE LA PAGE 1

vèle son intention de se suicider. De même, s'il constate qu'un enfant a subi des sévices, il a l'obligation de le signaler à la Protection de la jeunesse.

Le code de déontologie des médecins prévoit que le médecin doit garder secret ce qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de sa profession. Il peut cependant «divulguer les faits dont il a eu personnellement connaissance, lorsque le patient ou la loi l'y autorise, lorsqu'il a une raison impérative et juste ayant trait à la santé du patient ou de son entourage».

Le Code des professions, qui est une loi québécoise et qui a donc préséance sur le code de déontologie des médecins, est cependant plus strict. Un amendement, introduit très récemment, resserre le secret professionnel. Ainsi, selon le Code des professions, le professionnel «ne peut être relevé du secret professionnel qu'avec l'autorisation de son client ou lorsque la loi l'ordonne».

Si la confiance dans le secret médical s'effrite, ce n'est pas forcément à cause des médecins mais en partie à

cause des bouleversements que connaissent nos systèmes de santé et au recours de plus en plus fréquent à l'informatique pour traiter les renseignements médicaux.

Ainsi, la réforme de la santé au Québec, comme celles qui sont en cours en Europe ou aux États-Unis, ont pour effet de raffiner la connaissance que les gestionnaires des systèmes de santé ont de chaque geste fait dans un hôpital. De même, la pratique de la médecine évolue de façon à ce qu'un patient puisse être traité par une équipe, ce qui rend nécessaire la communication de renseignements.

Le Collège des médecins avait d'ailleurs mis en garde le gouvernement, en 1991, quant aux risques que représentait la réforme à cet égard. «Il y a un risque que le dossier médical serve à la planification et à la gestion du système et ne soit plus limité aux soins de l'usager. Il n'y a pas de doute que le ministre aura de plus en plus accès aux différents systèmes de cueillette d'information sur les usagers et il y a un risque d'incursion de l'Etat dans la vie privée des individus.»

D'ailleurs, depuis quelques années,

le réseau de la santé et des services sociaux multiplie les systèmes d'information sur les clientèles, les fichiers, les banques de données nominatives. Il va sans dire que ces développements peuvent jeter un doute sur l'échanceté des dossiers médicaux. Sans parler des cas rapportés dans les médias de gens qui ont reçu de la publicité pour des préparations funéraires ou pour des cures miracle, à la suite d'un séjour à l'hôpital pour une maladie grave...

Le gouvernement multiplie les projets qui entraînent l'échange de renseignements personnels entre ministères et organismes. Par exemple, Québec va faire adopter une loi, d'ici le 15 juin, pour faire mettre à jour la liste électorale par le fichier d'adresses de l'assurance-maladie. Bien entendu, il n'y a pas de renseignements médicaux dans un fichier d'adresses. Mais la Commission d'accès à l'information met en garde le gouvernement contre le risque que le recours à ce fichier de la RAMQ donne à penser aux citoyens que, si le gouvernement le fait pour ça, il pourrait le faire pour bien d'autres choses et avec des renseignements plus délicats.

GALLIMARD



Philippe Blasband	Maurice G. Dantec	Pierrette Fleutiaux	Patrick Raynal	Pierre Sansot
<i>L'effet cathédrale ou l'espion qui s'en va</i>	<i>Les racines du mal,</i>	<i>Allons-nous être heureux?</i>	<i>pour fêter les 50 ans de la Série Noire,</i>	<i>Les pilleurs d'ombres, une promenade littéraire entre le réel et la rêverie</i>
le vendredi 2 juin de 16h00 à 17h00	le vendredi 2 juin de 12h30 à 13h30	le samedi 3 juin de 17h00 à 18h00	le vendredi 2 juin de 12h30 à 13h30	le vendredi 2 juin de 14h00 à 15h00
le samedi 3 juin de 17h00 à 18h00	le samedi 3 juin de 17h00 à 18h00	le dimanche 4 juin de 14h00 à 15h00	le samedi 3 juin de 16h00 à 17h00	le samedi 3 juin de 15h30 à 16h30
ÉDITIONS GALLIMARD	ÉDITIONS GALLIMARD	ÉDITIONS GALLIMARD	ÉDITIONS GALLIMARD	ÉDITIONS PAYOT

au stand Gallimard
du Salon du livre de Québec

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559